



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

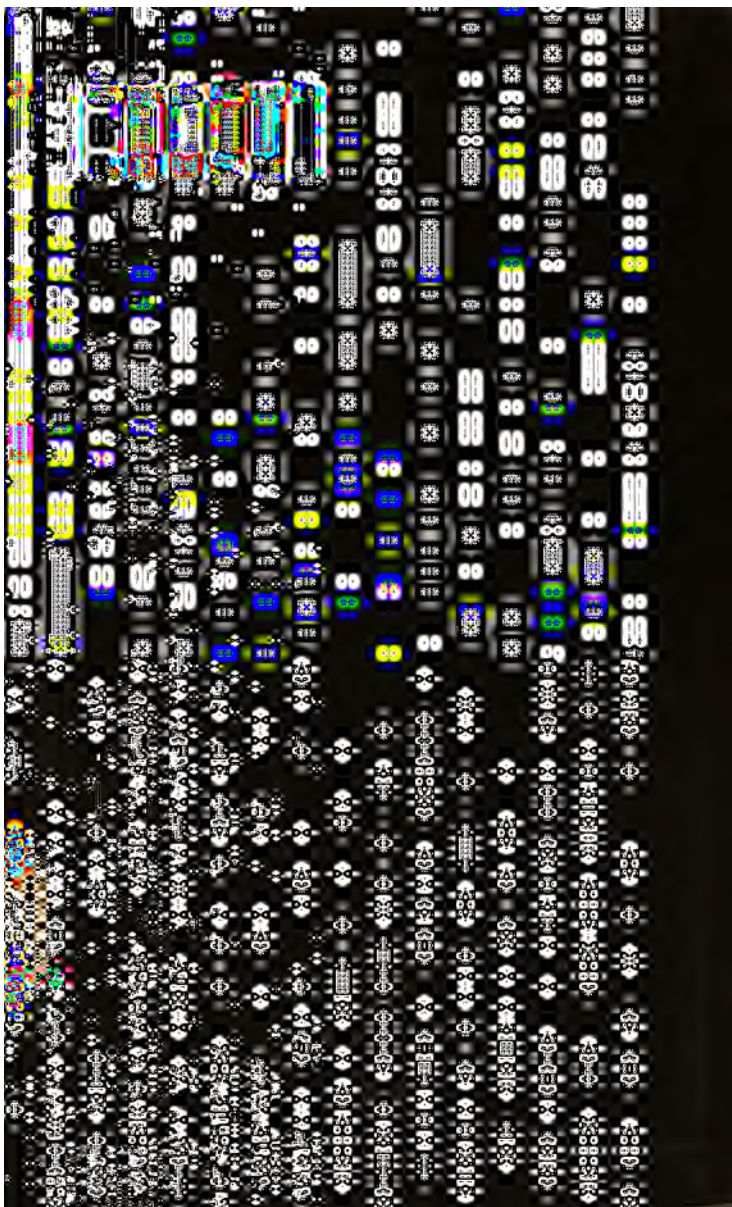
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



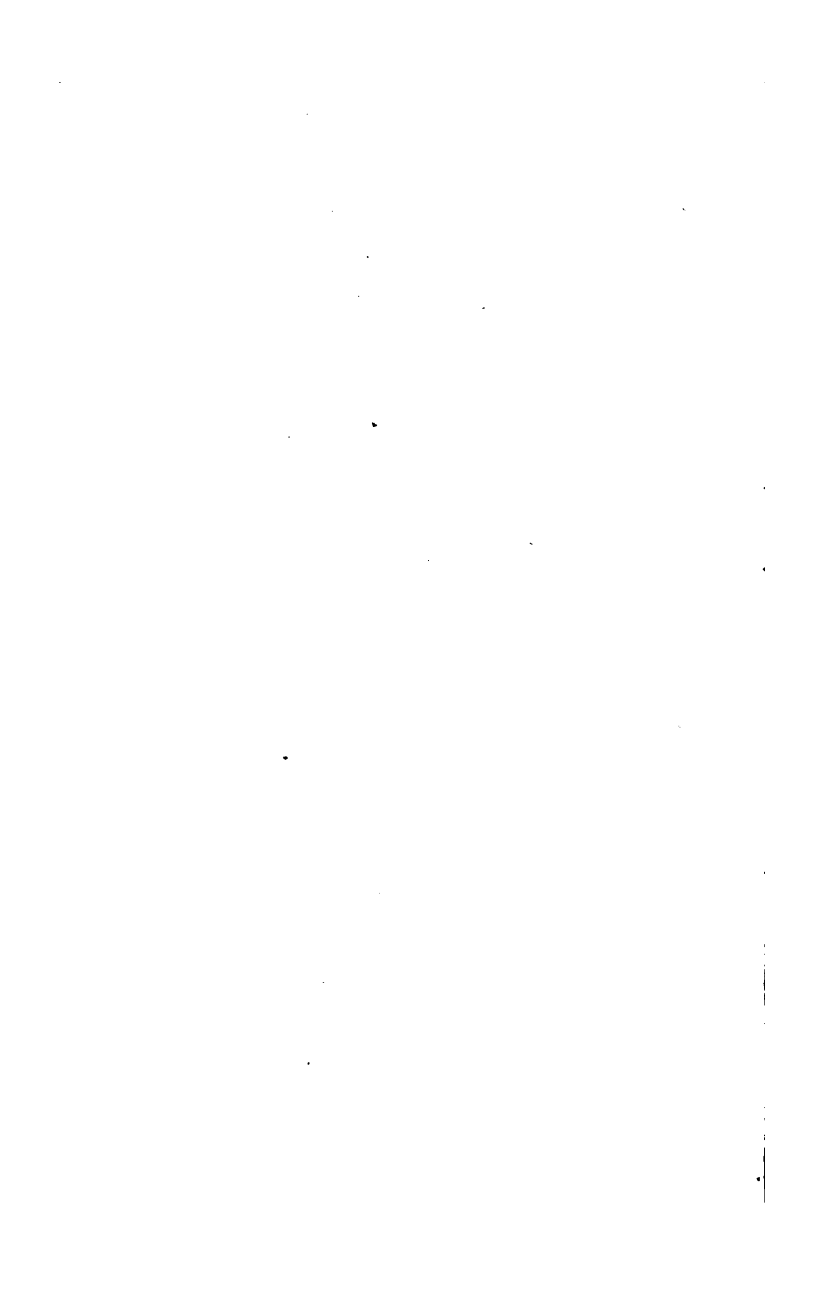
~~Chr Dogm~~
686 Bap

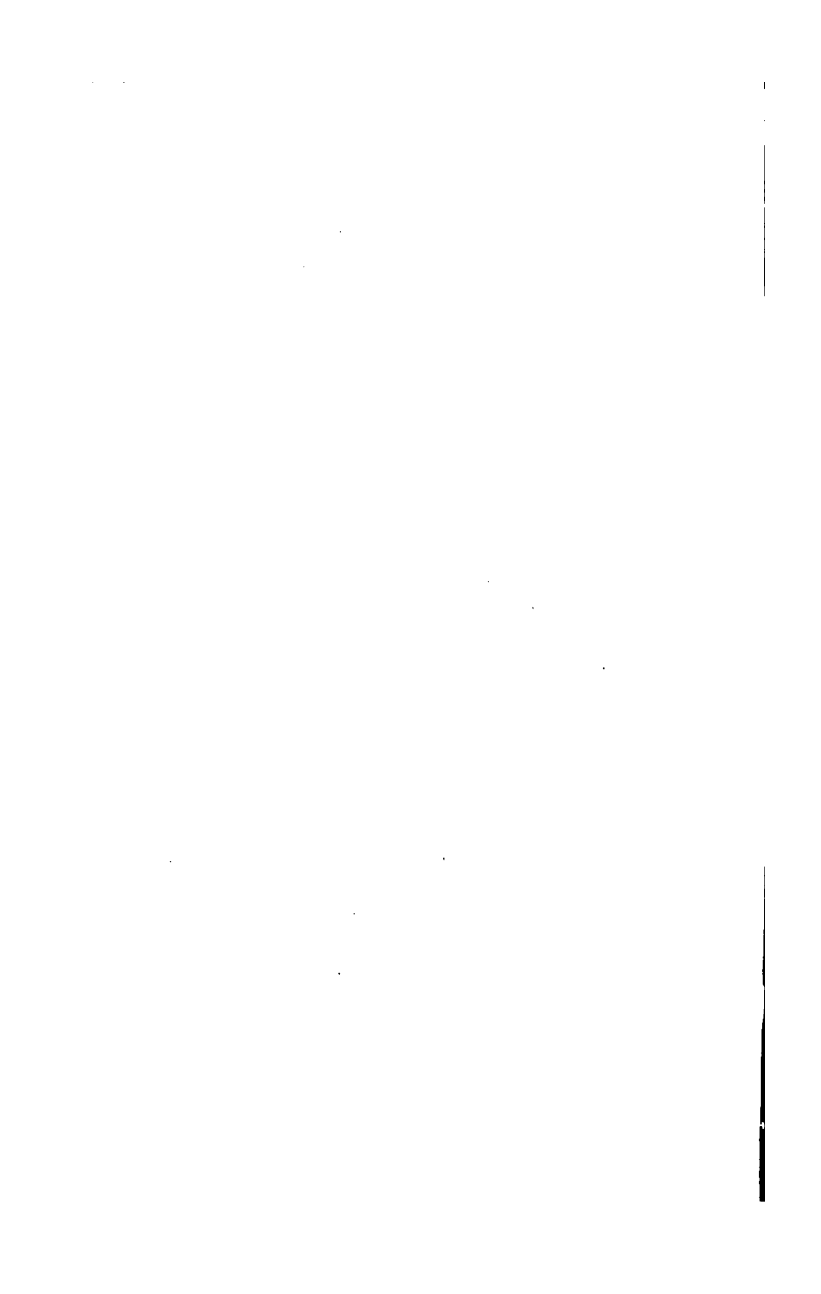
H. H. 7

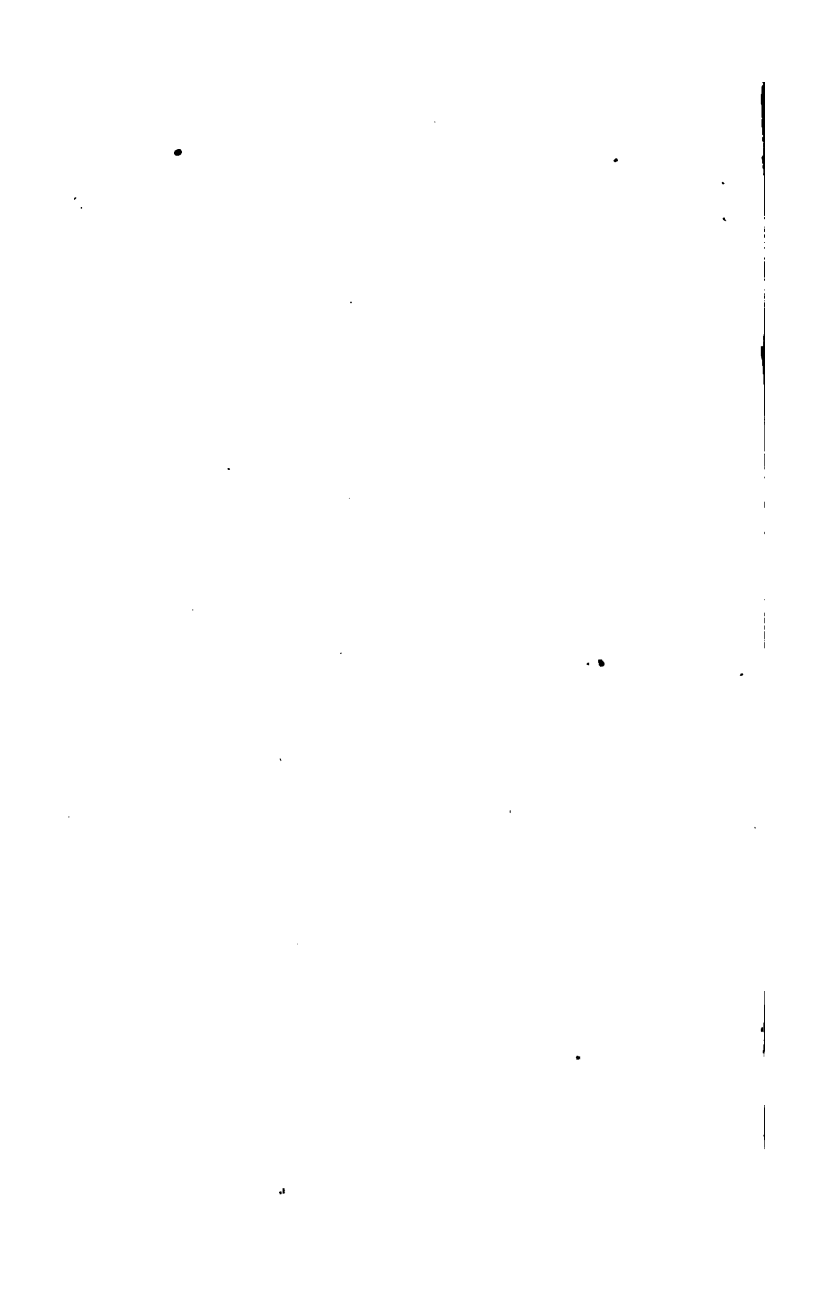
B7 PRESENTED
TO THE
Theological School,
CAMBRIDGE,
BY



20





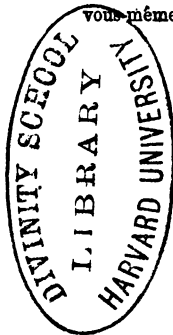


EXPOSÉ
DE
MES RAISONS
POUR
DEVENIR BAPTISTE.

PAR S. RÉMINGTON,
CI-DEVANT PASTEUR METHODISTE.

“Je vous parle comme à des personnes intelligentes, jugez
vous-mêmes de ce que je dis.”—1 Cor. x. 15.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

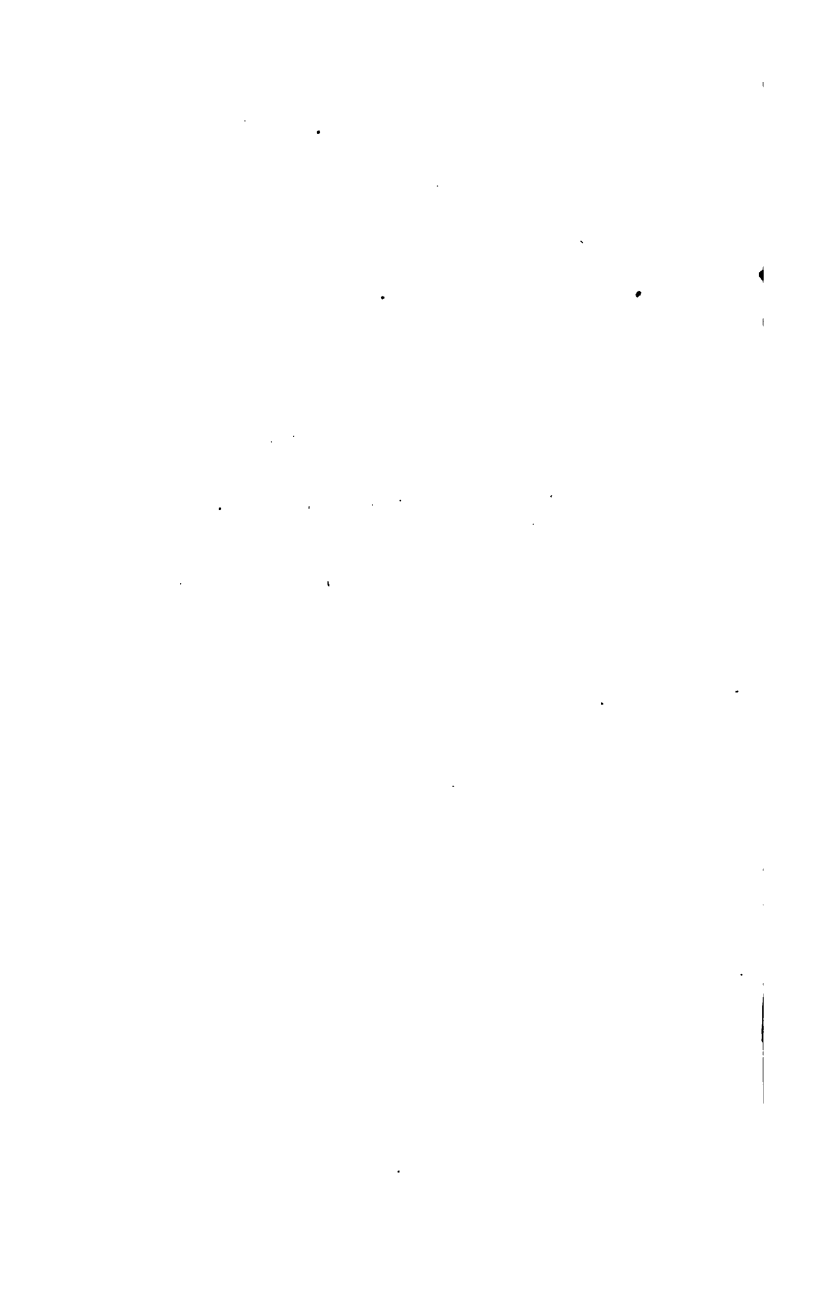


PHILADELPHIE :

SOCIÉTÉ BAPTISTE DES ÉTATS UNIS
POUR L'IMPRESSION DE LIVRES RELIGIEUX.

No. 31 SIXIÈME RUE NORD.

1848.



PRÉFACE.

POUR que le lecteur comprenne bien comment Mr. Rémington a été amené à embrasser la doctrine du Baptisme, nous avons cru qu'il était de notre devoir de copier une portion de la lettre qu'il adressa aux membres de l'Eglise Episcopale Méthodiste de St. Paul, à Lowell, Mass., lorsqu'il prit congé d'eux afin de pouvoir professer ouvertement les nouvelles vues qu'il venait d'embrasser sur l'ordination du baptême. Le lecteur est donc prié de le laisser parler pour lui même, et il pourra alors former un jugement impartial.

“ C'est une chose assez commune que de voir des ministres ou des membres d'une Eglise, abandonner une dénomination pour en joindre une autre. Cependant c'est un pas qu'on ne devrait faire qu'après mûre délibération. C'est une affaire bien sérieuse qui ne devrait jamais être entreprise sans que l'on comprît bien son devoir. L'homme sous de semblables circonstances, ne doit se laisser guider que par les principes sans jamais prêter l'oreille à ses passions ou à ses préjugés. Le chemin que l'on fait pour passer d'une dénomination à une autre, doit être tellement éclairé à chaque pas, qu'il ne puisse rester aucun doute dans l'esprit de celui qui le parcourt.”

“ Quand un membre particulier d'une Eglise, trouve à propos de changer ses rapports avec ses frères, il doit avoir reçu une telle lumière sur son devoir qu'il puisse, en tout temps, être préparé à donner les raisons qui l'ont porté à agir comme il l'a fait.”

“ Si telle doit être la conduite d'un membre particulier d'une Eglise, combien plus le Pasteur qui a la charge d'un troupeau, doit-il être prêt à rendre compte de ses changements de vue. C'est un devoir qu'il doit à sa congrégation aussi bien qu'à la cause de son divin Maître pour lequel il est censé agir, et à lui même aussi, afin de ne pas attirer de blâme sur le ministère qu'il exerce.”

“ Les vues que je viens d'adopter, ne sont point l'effet de l'impulsion du moment ; j'espère que dans toute cette affaire je n'ai été animé que par le désir sincère de glorifier Dieu et de promouvoir les intérêts de sa sainte cause. Je ne puis que croire que la main de Dieu a été dans toutes mes démarches et dans ma décision ; je peux affirmer avec vérité qu'il m'a conduit par un sentier que je ne connaissais pas.”

“ Il y a quelques mois, je me serais autant attendu à devenir Catholique Romain que Baptiste ; non pas que j'estimasse les Baptistes à la même valeur que les Romains ; au contraire, je les avais toujours regardés comme de bons chrétiens ; mais je les pensais extrêmement bigots et bien rétrécis quant à leur charité. Ce rétrécissement, selon moi, provenait moins de leur cœur, que de leur croyance surtout sur l'ordonnance du baptême.”

“ Je dois l'avouer, j'étais extrêmement prévenu contre eux et mes préjugés obscurcissaient telle-

ment mon jugement que souvent j'étais prêt à douter de leur sincérité, et à envisager leur attachement rigide à ce point particulier, comme un prétexte de faire des prosélytes parmi les autres Eglises chrétiennes."

"Quant à ce qui concerne mes vues particulières sur le baptême, je croyais à peine à l'immersion. En effet, ma foi sous ce rapport, était tellement faible que j'avais résolu de ne jamais l'administrer quand je pourrais faire autrement. Dans mon cœur je souhaitais que ceux qui voulaient descendre dans l'eau, allassent vers les Baptistes, comme leur appartenant plus spécialement."

"Cependant de temps à autre il me fallait administrer le baptême par immersion ou le faire administrer par un autre. En général je ne pouvais point réussir à dissuader ceux qui voulaient choisir ce mode particulier. Si je réussissais pour un temps, un peu plus tard ils revenaient à la charge ; et alors je me trouvais dans un dilemme pénible ; ou il me les fallait voir abandonner l'Eglise Méthodiste pour se joindre aux Baptistes, ou bien demeurer sans être satisfaits sur le baptême, ce qui anéantissait, en grande partie, leur prospérité spirituelle. Il y eut pourtant une certaine classe de personnes que je ne voulus jamais baptiser. Je veux faire allusion à ceux qui croyaient que l'immersion était le seul vrai mode de baptême. Je faisais tous mes efforts pour les convaincre du contraire et si je manquais mon but, je les conseillais alors de joindre l'Eglise Baptiste. Mes raisons pour en agir ainsi, étaient claires. Comme Méthodistes nous croyions que le baptême était la porte par laquelle on entrait dans l'Eglise visible, et que personne n'avait le

droit de participer à la Cène, à moins qu'il ne fût baptisé, puisque la Cène est un privilège qui appartient exclusivement aux membres de l'Église visible. C'est une des raisons qui m'a toujours fait trouver les Baptistes consistents quant à ce qu'on appelle "*communion stricte*." Ceux-ci croient qu'il n'y a que des chrétiens baptisés qui aient droit à la communion et pas d'autres—c'est ce que croit aussi l'Église Méthodiste. La seule différence entre eux, est que les Méthodistes croient que l'aspersion ou l'infusion sont des modes aussi valides que celui de l'immersion, tandis que les Baptistes affirment que l'immersion seule est le vrai baptême chrétien qui, conséquemment, ne peut pas être administré par aspersion ou par infusion."

"Il y a un peu plus de deux mois que plusieurs individus de ma congrégation, désirèrent être baptisés par immersion. Je ne pouvais point leur refuser ce qu'ils me demandaient, quoique j'eusse résolu en moi-même de n'en être point l'administrateur. Je priai donc un de mes confrères dans le ministère, de le faire à ma place. Pour dire toute la vérité sans déguisement, je me sentais plutôt contrarié que satisfait dans cette affaire. Le temps était froid et je croyais qu'il n'était pas prudent de descendre dans l'eau par une semblable saison. Tous les candidats, au nombre de huit, étaient des femmes : une d'elles était bien faible de santé, et on me pria de ne la présenter au baptême que la dernière, ce à quoi j'acquiesçai avec plaisir."

"Qu'il me suffise de dire qu'elles descendirent toutes dans l'eau, l'une après l'autre ; et qu'elles sortirent incontinent hors de l'eau. Pour moi, j'étais sur le rivage sans dire mot. Je dois pour-

tant dire que cette scène si intéressante commença bientôt à toucher mon cœur ; quelque chose semblait me dire tout bas à l'oreille : *“ C'est ici le chemin par lequel il faut suivre Jésus. ”* Je sentis profondément que le Fils de Dieu était là présent pour approuver et sanctifier son ordonnance. Le Saint-Esprit qui était descendu sur lui au Jourdain, semblait planer sur nos têtes et cette scène changea beaucoup d'aspect pour moi et devint une source de jouissance et de plaisir immense. Enfin le dernier candidat se présenta ; cette jeune femme si délicate descendit avec beaucoup de courage dans la rivière, et en sortit en glorifiant le Seigneur ; à chaque pas qu'elle faisait vers le rivage, elle répétait à haute voix les louanges de son Divin Maître, déclarant que l'eau ne l'avait point incommodée, quoique la glace flottât tout autour d'elle. Son cœur était tellement réchauffé par l'amour de Dieu, qu'elle ne sentait nullement le froid de l'atmosphère. Je fus profondément humilié en moi-même, et je ne pus m'empêcher de mêler mes larmes à celles qu'elle répandait. Les impressions qui furent créées ce matin là sur mon esprit dureront, j'ose l'espérer, aussi longtemps que la mémoire me sera laissée.”

“ Je retournai chez moi et je n'hésitai point à confesser à ma famille que j'avais parlé inconsidérément de l'ordonnance solennelle et intéressante du baptême par immersion ; puis je résolus en moi-même qu'à l'avenir je ne tomberais plus dans la faute que je venais de commettre. De plus je me décidai à examiner avec plus de soin que je ne l'avais encore fait, les prétentions des Baptistes, pensant qu'en adoptant cette démarche, mes préjugés contre eux

deviendraient moins forts, et mes sentimens à leur égard plus charitables. Je me doutais fort peu alors que la conclusion à laquelle j'arriverais, serait l'adoption des sentimens qu'ils professaient et que j'avais tant blâmés chez eux jusqu'à alors."

"En poursuivant mon entreprise, la Bible a été le seul livre que j'ai consulté comme autorité. Je lus en outre les argumens en faveur des Baptistes. J'étais déjà familier avec ceux des Pédobaptistes. Je fis donc tous mes efforts pour péser et les uns et les autres dans la juste balance de la vérité. Je suis pleinement convaincu que j'étais sincère dans cette investigation, et je suis certain que j'ai prié Dieu afin qu'il m'éclairât en toute vérité. Je n'étais pas encore bien loin dans mon examen, que je me sentis convaincu; plus j'avais, plus mes convictions devenaient fortes, jusqu'à ce qu'enfin je me sentis tout à fait incliné à ces vues qui sont particulières à l'Eglise Baptiste. Pour être bref, je me trouvai, en fait de doctrine, un véritable Baptiste. Je ne me contentai pas de ces premiers efforts. Je parcourus le terrain encore—et puis encore, et à chaque fois je revins toujours à la même conclusion, savoir :—*Que dans la Parole de Dieu, il n'y a aucune autorité pour le baptême des petits enfans qu'il est impossible de pouvoir établir comme une ordonnance du Nouveau Testament—Que le croyant seul a droit au baptême qui doit être administré par immersion seulement.*"

"J'en vins donc à la conclusion que ni l'aspersion ni l'infusion n'étaient des modes bibliques d'administrer le baptême, et qu'il n'était point possible de trouver dans le Nouveau Testament, de précepte ni d'exemple ni même la moindre déduction pour

autoriser ces modes qui ne sont que des inventions des hommes. Je ne pus voir d'autre baptême que celui du croyant, (et ce par immersion) et je dus considérer que toute personne qui n'avait été qu'*aspergée n'avait jamais été baptisée de sa vie.*"

"Entretenant de semblables vues, il n'est pas nécessaire que je dise à mon église qu'il m'était impossible de rester plus longtemps dans l'Eglise Méthodiste et conserver mon caractère d'honnête homme. Je n'avais plus la conscience d'asperger les petits enfants au nom et par l'autorité du Seigneur, quand j'étais pleinement convaincu qu'Il ne l'avait jamais ordonné."

"Comme je devais rendre compte à mon Créateur, je dus donc agir sur ma propre responsabilité. L'honneur, le devoir, la conscience, la religion, tout me montrait mon devoir de résigner ma charge de pasteur de votre Eglise."

"En conclusion, permettez moi de vous dire que la démarche que je fais aujourd'hui, est le résultat d'un principe honorable chez moi. Si j'avais le moindre doute sur ce sujet, j'hésiterais ; mais je n'en ai aucun. Mes vues sont parfaitement claires. Je crois connaître mon devoir, et je suis décidé à le remplir avec une parfaite joie. Je sais qu'il y en a plusieurs qui chercheront à déverser le blâme sur moi, en essayant à mal-représenter les motifs qui me font agir aujourd'hui. Cela ne m'empêchera pas de prier pour eux. Je sais ce qu'est la puissance du préjugé, et combien malheureusement elle domine ceux que d'ailleurs l'on reconnaît avec plaisir, pour de braves et honnêtes gens. L'expérience du passé m'a donné, sous ce rapport, de salutaires leçons ; mais je me rappellerai toujours que si je

veux que l'on soit miséricordieux envers moi, il faut que je sois moi-même miséricordieux envers les autres."

"Je laisse une Eglise florissante pour en joindre une qui ne lui est pas inférieure. Rappelez vous que ma dernière prière, tandis que je suis encore en dedans des murs de l'Eglise Méthodiste, est : *"Que la paix soit à ton avant-mur et la prospérité dans tes palais."*

(Signé)

"S. REMINGTON."

Lowell Fév. 3, 1846.

EXPOSÉ DE MES RAISONS

POUR

DEVENIR BAPTISTE.

“ Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; et les enseignant de garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je suis toujours avec vous jusqu'à la fin du monde. Amen.” *MATT. xxviii. 19, 20.*

LA conjonction “*donc*” se rapporte au verset précédent, dans lequel le Seigneur Jésus Christ parle de l'autorité qui lui appartient, de gouverner son Eglise et de lui donner des règlements, de choisir ses ministres et de leur donner leur commission, afin que tout ce qu'ils feront, ils le fassent en son nom et par son autorité. Aussi dit-il dans le verset précédent: “Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre.” “*Allez donc.*”

Le lecteur voudra bien faire attention, avec moi, à l'ordre dans lequel sont écrits les mots qui constituent la commission que Jésus donna

à ses apôtres :—enseigner, baptiser et puis établir ou édifier son Eglise sur sa très sainte foi ; et finalement vient sa promesse d'être toujours avec eux jusqu'à la fin du monde. Les apôtres devaient donc commencer par prêcher la doctrine du salut gratuit à toutes les nations, et puis baptiser tous ceux qui ajouteraient foi à cette sainte doctrine. Consultez le texte parallèle de l'Evangile selon *St. Marc, au chap. xvi. 15, 16*, "Allez par tout le monde, et prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui aura cru et qui aura été baptisé, sera sauvé." La commission de Jésus enjoignait encore à ceux à qui elle était adressée "d'enseigner les nouveaux disciples, après les avoir introduits dans l'Eglise visible de Dieu par le rite du baptême, à garder toutes les choses que leur divin Maître leur avait commandées."

C'était par ce moyen que les prosélytes qui avaient fait une profession ouverte de leur foi par le baptême, devaient s'affermir et se fortifier comme chrétiens, et ainsi devenir propres à accomplir toute bonne œuvre.

Le point principal qui doit attirer notre attention dans le moment actuel, c'est l'ordonnance du baptême. Le monde chrétien a

été, et est encore divisé sur le mode de l'administration de ce sacrement; et la même division existe par rapport à ceux qui seuls ont droit à cette ordonnance.

Les Baptistes prétendent que le croyant seul doit être baptisé, et qu'il faut qu'il soit plongé dans l'eau; tandis que les Pédobaptistes soutiennent que les petits enfants doivent être baptisés, et que l'aspersion, l'infusion, ou l'immersion sont des modes de baptiser également valides.

Il y a cependant certains points sur lesquels ces deux partis s'accordent généralement, et ce sont les suivants: 1°. Le baptême est un sacrement du Nouveau Testament. 2°. C'est la porte par laquelle on doit entrer dans l'Eglise visible de Jésus Christ. 3°. Cette ordonnance doit toujours précéder la sainte Cène. 4°. Elle ne doit être administrée qu'une seule fois à la même personne.

En se rencontrant sur ce terrain mitoyen, l'un et l'autre parti admettent la grande importance du baptême. Quoique ce ne soit qu'un rite extérieur, qui n'est point absolument nécessaire au salut; cependant, quand on considère qu'il est la ligne visible de séparation entre le monde et le royaume du

Seigneur Jésus Christ, il devient extrêmement important que nous l'observions selon le but pour lequel il a été institué, et selon l'intention de son divin Fondateur.

C'est une loi positive; il nous faut donc l'observer à la lettre. Quelque dévoué et quelque pieux que puisse être un disciple de Jésus Christ, il n'a pourtant point le pouvoir de refaire, d'altérer ou de modifier les lois et les institutions de son divin Maître. Il est notre Seigneur aussi bien que notre Sauveur, il faut donc l'écouter et lui obéir implicitement.

Les lignes suivantes contiennent un court récit de toutes mes démarches en faisant l'examen du sujet qui nous occupe maintenant, ainsi que les conclusions auxquelles j'en suis venu.

D'abord, pour commencer, le premier livre que j'ai ouvert et consulté sur ce sujet, c'est le Nouveau Testament. En lisant les pages de ce livre sacré, on y rencontre fréquemment le mot "*baptiser*." C'est un mot grec que l'on a transféré dans les langues modernes. La première démarche que je dus faire, fut de m'informer de la signification et de la valeur de ce mot dans la langue grecque. Il m'a

donc fallu avoir recours au Nouveau Testament grec, écrit dans cette langue.

Comme nos idées se communiquent et s'expriment par des mots, mon premier objet fut d'essayer à avoir la véritable traduction du mot "*Baptizo*" tel que traduit par les lexicographes grecs.* Je n'en consultai pas moins de vingt-trois, qui tous s'accordaient à dire que la signification de ce mot est, "*plonger, enfoncer, submerger ;*" et quelques uns de ces auteurs disaient aussi que ce mot signifie indirectement "*laver, baigner, ou teindre,*" mais que cependant il n'a cette dernière signification que par conséquence et par déduction ; car une chose lavée doit, de toute nécessité, être couverte d'eau. C'est dans ce sens qu'Alstédius dit que le mot "*Baptizo* ne peut signifier *laver* que par conséquence."

Les témoignages en faveur de cette définition sont tellement nombreux et convaincants que beaucoup de Pédobaptistes, d'une haute réputation scientifique, sont forcés d'en admettre la justesse. Parmi ceux-ci se trouve le Professeur Stuart, d'*Andover*, qui dit que les mots "*Bapto*" et "*Baptizo*" signifient *plonger, enfoncer, ou submerger dans quelque liquide,*

* Auteurs de dictionnaires.

et que tous les lexicographes et les critiques qui ont quelque prétention à la science, s'accordent sur ce point." Je dus aussi rechercher l'opinion d'un certain nombre d'auteurs ecclésiastiques, qui avaient pu être placés de manière à avoir accès aux meilleurs ouvrages grecs, et à la littérature classique; et je ne fus pas peu surpris de trouver une grande multitude de témoins qui, quoique Pédobaptistes, étaient forcés de se soumettre à la vérité, en cédant le point en dispute.

Je citerai maintenant le témoignage de quelques uns de ces écrivains:—

Campbell, (*presbytérien d'Ecosse*), parle comme suit: "Le mot *Baptizo*, tant dans les auteurs sacrés que dans les classiques, signifie *plonger, enfoncer, submerger*."

Bèze, un des réformateurs du XVI^me siècle, dit: "Le mot *Baptizo* ne veut pas dire *laver*, si ce n'est par conséquence; il veut dire *plonger*."

Pictet, (*presbytérien*), professeur de théologie dans l'académie de Genève, dit: "Le mot *Baptême* vient d'un mot grec qui signifie *teindre, tremper, mouiller*; et il signifie aussi *plonger, quelquefois laver*."

Mélancton, (*Luthérien*) tient le lan-

gage suivant : “ Le baptême est un acte par lequel on *plonge* le candidat, en prononçant les paroles suivantes : “ Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.”

Je pourrais continuer à vous donner encore plus d'une douzaine de témoignages non équivoques et d'une grande valeur, si le temps ne me manquait. Il me faut terminer, et je le ferai en vous citant ce que dit le Dr. Whitby, (*Anglican*,) qui s'exprime en ces termes : “ Le baptême par immersion répond à l'institution de Notre Seigneur Jésus Christ et de ses apôtres ; et il fut établi afin de représenter notre ensevelissement avec Jésus Christ, ainsi que notre mort au péché et notre conformité avec la résurrection du Sauveur, par notre nouvelle vie.”

L'objet vers lequel se dirigea ensuite mon esprit, fut la *pratique de l'Eglise grecque*. Cette Eglise est d'ancienne date, et elle se compose, au moment actuel, d'une grande portion du monde chrétien, et on en trouve des membres dans les latitudes les plus froides de l'empire russe. Cependant l'immersion est leur seul mode d'administrer le baptême ; et il en a toujours été ainsi chez eux. Il faut se rappeler en outre que le grec est leur

langue maternelle ; et il y a raison de supposer qu'ils doivent comprendre le sens qui doit être attaché au mot *Baptizo* ; et puisque, chaque fois qu'il s'agit chez eux de mettre en pratique l'ordonnance du baptême, ils le font en plongeant le candidat dans l'eau, leur pratique demeure donc un monument impérissable de la vraie administration du baptême.

Avec de tels faits devant moi, je me suis demandé : D'où vient donc la pratique de verser de l'eau ou d'asperger ? Les lexicographes grecs m'ont répondu : " Non pas de nous." L'Eglise d'Orient m'a répondu : " Non pas de nous." L'Eglise de Rome répond : " Non pas de la signification primitive du mot ; non pas de la pratique ancienne de l'Eglise qui baptisait par immersion ; mais par l'autorité que je réclame, j'ai changé, altéré l'ancien mode d'immersion." Mon étonnement fut à son comble en voyant que les Eglises réformées étaient si inconséquentes, en prétendant rejeter les traditions pour ne vouloir s'en tenir qu'à l'Ecriture Sainte, tandis que le baptême des petits enfants ne peut réclamer en vérité d'autre autorité que la tradition de l'Eglise romaine. L'inconséquence des réformateurs du XVI^me siècle me parut à son

comble, lorsque l'un des plus célèbres d'entre eux pouvait dire : "Le mot *Baptizo* signifie *plonger*, et il est certain que l'immersion était la pratique de l'Eglise primitive ;" et, nonobstant cette admission formelle, invoquer le changement de mode sous le futile prétexte de la convenance.

La seule alternative qui m'était laissée, était ou d'admettre l'infailibilité de l'Eglise romaine et son droit de changer ou de modifier à son gré les ordonnances de l'Evangile de Jésus Christ, ou bien d'admettre que l'immersion était le seul baptême conforme à l'Ecriture.

Je dus donc considérer le mot comme traduit honnêtement et fidèlement ; puis je me posai cette question : Si le mot *Baptizo* eût été traduit avec justesse, qui eût jamais pensé à l'aspersion ou à l'infusion ? qui eût osé substituer l'un ou l'autre de ces modes à l'immersion ? Quoiqu'il en soit, près de la moitié du monde chrétien est Baptiste. Je considérai ensuite si les exemples de baptême qui nous sont donnés dans la Parole de Dieu, tendent à prouver que l'immersion est essentielle à l'administration de cette ordonnance. Avons-nous dans les Saintes Ecritures, des exemples

non équivoques d'immersion ? en avons-nous aussi d'aspersion, soit directs soit indirects ?

Il ne me fut pas difficile de trouver plusieurs exemples très clairs d'immersion, qui nous sont rapportés dans le Nouveau Testament. Jean-Baptiste baptisait par immersion. Veuillez consulter les passages suivants de la Parole de Dieu : *Matt.* iii. 7-12 ; *Luc* iii. 3 ; *Actes* xix. 4 ; *Marc* i. 5 ; *Luc* vii. 29, 30 ; *Jean* iii. 23. Ces divers passages nous enseignent, 1°. Que Jean préparait ses disciples par la prédication. 2°. Qu'il considérait la repentance et la foi comme devant précéder l'ordonnance du baptême. 3°. Que les pharisiens et les docteurs de la loi qui ne se repentirent point, et qui ne crurent point à sa doctrine, ne furent point baptisés, et rendirent ainsi inutile à leur égard le dessein de Dieu. 4°. Que c'était par immersion qu'il baptisait. Il est impossible de pouvoir envisager ce sujet autrement sans faire violence au sens commun. Ils étaient baptisés dans le Jourdain. La raison qui nous est donnée par St. Jean, pourquoi Jean-Baptiste baptisait à Enon près de Salim, c'est *qu'il y avait là beaucoup d'eau* ; aussi le monde y venait-il pour y être baptisé. Mais afin d'être bref sur ce sujet, le mot grec *Baptizo*, lorsqu'il est traduit

fidèlement, ne veut dire rien autre chose que *plonger*.

Le baptême de Jésus Christ est le second exemple d'immersion qui nous soit donné dans le Nouveau Testament. Voyez pour cela les versets suivants : *Marc* i. 9, 10 ; *Matt.* iii. 16. Jésus Christ fut baptisé *dans* le Jourdain, et quand il eut été baptisé, il sortit incontinent *hors de l'eau*.

La question qui m'occupa ensuite, fut celle-ci : Le baptême de Jean et celui de Jésus Christ, étaient-ils la même ordonnance que le baptême chrétien ?

Le baptême de Jean-Baptiste était ou sous l'ancienne ou sous la nouvelle loi. S'il était sous la première, nous devons nécessairement trouver dans l'Ancien Testament quelque ordonnance à ce sujet. Mais il est impossible d'en découvrir. Le baptême de Jean-Baptiste ne devait donc pas son origine à la loi, mais il venait plus récemment du ciel. Pour vous en convaincre, voyez *St. Matt. au chap. xxi. 25. St. Luc* nous dit dans son Evangile, au *chap. xvi. 16.* "La loi et les prophètes ont été jusqu'à Jean ; depuis ce temps là le règne de Dieu est évangélisé et chacun le force." Par le règne de Dieu, nous devons com-

prendre l'économie évangélique qui commença à être prêchée aux jours de Jean-Baptiste. Ce que je viens d'avancer devient d'autant plus clair, qu'en consultant le 11^{ème} chap. de *St. Matt. vers. 12 et 13*, ou y trouve les paroles suivantes : " Or depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à maintenant, le royaume des cieux est forcé, et les violents le ravissent. Car tous les prophètes et la loi jusqu'à Jean ont prophétisé." Le royaume des cieux a commencé justement où la loi et les prophètes ont cessé. La loi et les prophètes existèrent jusqu'au temps de Jean-Baptiste, lorsque la nouvelle dispensation de grâce commença, et alors le royaume de Dieu fut prêché. C'est pourquoi *St. Marc* appelle le ministère de Jean-Baptiste : " Le commencement de l'Évangile de Jésus Christ, Fils de Dieu." *Marc i. 1.* *Mr. Benson*, dans son commentaire sur ce texte, dit : " L'Évangile de Jésus Christ commença, selon la prédiction des prophètes, lorsque Jean-Baptiste commença à prêcher et à baptiser." C'est dans le même sens que parla *Zacharie*, le père du petit enfant, lors de la naissance de son fils. Par l'inspiration du *St. Esprit* les paroles suivantes sortirent de sa bouche : " Et

toi, petit enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut ; car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer ses voies ; et pour donner la connaissance du salut à son peuple, dans la rémission de leurs péchés ; et par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, desquelles l'Orient d'en haut nous a visités ; afin de reluire à ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et pour conduire nos pas dans le chemin de la paix."

Luc i. 76-79. "Ce qui veut dire, continue le même Mr. Benson, que la dispensation de l'Evangile est aussi supérieure à celle des anciens patriarches et de Moïse, avec tous leurs types et leurs ombres, que l'éclat de la lumière du soleil levant, surpasse celui de la lune et des étoiles. Le jour commença à poindre sous le ministère de Jean-Baptiste, il crût de plus en plus sous le ministère personnel de Jésus Christ, mais il ne reluit dans toute sa splendeur qu'au jour de la Pentecôte, lorsque le St. Esprit descendit sur les apôtres, et que Jésus crucifié et ressuscité fut prêché pour la première fois." En prenant cette vue du sujet, nous avons une explication facile et claire des paroles suivantes, qui se trouvent au *onzième chapitre de St. Matt. au verset*

onsième : “ En vérité, je vous dis qu'entre ceux qui sont nés de femme, il n'en a été suscité aucun plus grand que Jean-Baptiste ; toutefois celui qui est le moindre dans le royaume des cieux, est plus grand que lui.” La dernière partie de ce verset ne veut pas dire que Jean-Baptiste n'était pas dans le royaume des cieux, mais simplement qu'il n'en connaissait que les premiers rudiments ; tandis que le jour viendrait où les disciples de Jésus, qui devaient venir un peu plus tard, jouiraient de leurs privilèges dans un état plus complet de perfection.

Étant donc convaincu que le ministère de Jean-Baptiste n'était pas sous l'ancienne loi, mais plutôt sous le règne de l'Évangile, j'allais en venir à la conclusion que le Baptême de Jean-Baptiste était une ordonnance de l'Évangile, lorsque se présenta à mon esprit la pensée que quelques-uns des disciples de Jean-Baptiste, avaient été baptisés une seconde fois. Cette réflexion me porta à examiner attentivement les six premiers versets du *dieuxième chapitre des Actes des Apôtres*. Il n'y a point à douter que ces disciples n'aient été baptisés de nouveau. Mais on se fait tout naturellement la question ; pourquoi

le furent-ils ? Est-ce parce que le Baptême de Jean était imparfait ? Je ne le pense pas. Tout le passage qui se rapporte à cet événement, nous fait sentir qu'il y avait eu quelque irrégularité dans leur baptême. Car il ne paraît pas que ce soit Jean qui les avait baptisés. Le texte ne nous le dit pas ; s'il l'eût fait, nous avons raison de croire qu'il leur aurait donné toutes les instructions nécessaires sur tous les points sur lesquels ils manifestèrent une si profonde ignorance. En effet, ils étaient si peu instruits, qu'ils avouèrent ingénument " qu'ils n'avaient pas même oui-dire qu'il y eût un Saint-Esprit."

Est-il possible qu'ils eussent entendu les prédications de Jean-Baptiste et qu'ils fussent aussi complètement ignorants ? En parcourant attentivement tous les discours du précurseur de Jésus Christ, vous verrez que cela est absolument impossible. Je ferai ici usage des remarques du professeur Ripley, qui dit : " Leur baptême était donc un acte tout à fait irrégulier et fait sans les connaissances nécessaires. Véritablement c'était une nullité complète. Ce fut sans doute pour cette raison que les apôtres, après les avoir instruits en toute vérité, et les voyant embrasser sincère-

ment les doctrines du christianisme, leur conseillèrent d'être baptisés au nom du Seigneur Jésus."

Le baptême de Jean-Baptiste, administré convenablement, était évidemment considéré par les premiers disciples de Christ, comme essentiellement identique avec le baptême chrétien; aussi nous ne voyons pas que les apôtres ou d'autres disciples de Jésus, aient été baptisés une seconde fois; pas même Apollos, dont il nous est parlé *aux versets 24 et 25 du chapitre dix-huitième des Actes des Apôtres*. "Il était, en quelque manière, instruit dans le voie du Seigneur, et il expliquait et enseignait fort exactement les choses qui concernent le Seigneur, quoiqu'il ne connût que le baptême de Jean."

Cette objection étant donc disparue, ma conclusion fut que le Baptême de Jean-Baptiste, était une ordonnance de l'Évangile de Jésus Christ. Et cette conclusion fut encore plus raffermie, quand je vis que Jean-Baptiste et Jésus Christ baptisaient en même temps, et qu'il est bien probable que Jean-Baptiste avait même baptisé quelques uns des disciples de Jésus. Consultez *Jean* iii. 22, 23, où vous trouverez les paroles suivantes: "Après ces

choses, Jésus vint avec ses disciples au pays de Judée ; et il demeurait là avec eux, et baptisait. Or Jean baptisait aussi à Enon près de Salim, parcequ'il y avait là beaucoup d'eau ; et on venait là, et on y était baptisé."

Le sujet qui m'occupa ensuite plus particulièrement, fut le baptême de Jésus Christ. J'avais toujours cru que le baptême de Jésus dans le Jourdain, n'avait rien de commun avec le Baptême chrétien, parce que je supposais qu'il avait été baptisé en sa qualité de Prêtre, mais je me trouvai encore en ceci dans une erreur complète. Jésus Christ ne fut point baptisé comme Prêtre Juif, car il n'appartenait point à la sacrificature de cette nation. *St. Paul* dit aux *Hébreux*, chapitre vii. 14. " Il est évident que notre Seigneur est descendu de la tribu de Juda, à l'égard de laquelle Moïse n'a rien dit de la sacrificature." Il n'y avait donc rien dans la loi mosaïque, pour établir la sacrificature du Seigneur Jésus Christ, qui, comme le dit le même apôtre, *au verset treizième*, " appartenait à une autre tribu, de laquelle nul n'a assisté à l'autel." Le baptême de Jésus Christ n'était donc pas une ordonnance judaïque. Qu' était-il donc ?

Dans *Matthieu* iii. 13 et dans *Jean* i. 32, 38, nous trouvons la réponse à cette question. Jésus fut baptisé afin d'être manifesté à Israël. "Il nous est ainsi convenable d'accomplir toute justice." Le mot "justice" veut dire ici une obéissance pratique. Pour vous en convaincre, lisez *Luc* i. 6.

Je désire diriger votre attention aux mots suivants : "Il nous est ainsi convenable" c'est-à-dire, *il est convenable à moi ainsi qu'à vous*. Quand le Seigneur Jésus parle de lui-même, il parle invariablement au singulier. Ici se trouvait un devoir à accomplir et pour Jésus et pour Jean. C'était une chose arrêtée et décrétée par le Père Éternel que son Fils bien-aimé serait manifesté à Israël au jour de son baptême. Ce fait avait été révélé à Jean-Baptiste par Celui qui l'avait envoyé pour baptiser. Quoique Jean ne connût point Jésus personnellement, cependant il savait que Dieu avait coordonné des circonstances toutes particulières, d'après lesquelles il devait, ainsi que tout Israël, le reconnaître pour le Messie. Pour vous convaincre de ce que je viens de vous dire, consultez les paroles suivantes : "Pour moi, je ne le connaissais

point ; mais afin qu'il soit manifesté à Israël, je suis venu, à cause de cela, baptiser dans l'eau." *Jean* i. 31.

Jean rendit aussi témoignage en disant ; " J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe, et s'arrêter sur lui. Et pour moi, je ne le connaissais pas ; mais Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'avait dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre, et se fixer sur lui, c'est celui qui baptise du St. Esprit : Je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu." *Jean* i. 32-34.

Par ce récit nous voyons que le but du baptême de Jésus Christ, était de ratifier et de sanctionner cette sainte ordonnance, en l'honorant par sa première manifestation à Israël, et en l'affermissant sur une base solide, en s'y soumettant lui-même. Il y a trois choses qui nous sont évidemment enseignées dans cette manifestation du Seigneur Jésus Christ à Israël. 1°. Qu'il devait baptiser du St. Esprit. 2°. Qu'il était l'Oint de Dieu. 3°. Que le Père Eternel approuvait son baptême, auquel il se soumettait en sa qualité de grand prophète, afin d'enseigner par exemple aussi bien que par précepte.

D'après tout ce que nous venons de voir,

je conclus que Jésus Christ avait été baptisé dans la dispensation de l'Évangile ; non point comme prêtre Juif ; non point en signe de repentance, car il n'avait commis aucun péché dont il dût se repentir ; mais plutôt comme notre grand précepteur et notre modèle en toute obéissance pratique ; ratifiant l'ordonnance du baptême en y posant le cachet de son approbation ; le recevant lui-même, afin que son Église pût suivre son exemple. Il m'est impossible aujourd'hui de pouvoir envisager ce sujet sous un autre point de vue.

Je passai ensuite à cette question-ci : Quelle était la pratique des apôtres ? Ont-ils imité l'exemple de Jésus Christ, en descendant dans l'eau et en sortant hors de l'eau, ou se sont-ils contentés de jeter quelques gouttes d'eau sur la tête ou dans le visage de ceux qu'ils voulaient baptiser ?

Le premier exemple bien authentique d'immersion, se trouve dans le huitième chapitre des Actes des Apôtres, aux versets 35-39. Je veux parler du baptême de l'eunuque de la reine d'Éthiopie. Les circonstances suivantes impriment à ce cas toutes les marques d'une immersion bien prononcées. 1°. L'eunuque dit : " Voici de l'eau, qu'est-ce

qui empêche que je ne sois baptisé ?” 2°. Ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque. 3°. Quand ils furent dans l'eau, Philippe baptisa l'eunuque. 4°. Aussitôt que l'ordonnance du baptême fut administrée, ils sortirent hors de l'eau.

Le Dr. Doddridge, (*de l'Eglise Congrégationaliste,*) fait, sur ce sujet, les remarques suivantes : “Il semble peu naturel de supposer qu'ils allèrent tous deux dans l'eau, simplement pour que Philippe prît un peu d'eau dans sa main pour la répandre sur la tête de l'eunuque. Une personne de son rang avait sans doute, parmi son bagage, des vases dans lesquels on eût pu apporter de l'eau à son chariot. Pour un semblable voyage, à travers un tel désert, on n'oubliait jamais d'emporter avec soi tous les vaisseaux nécessaires aux voyageurs pour leur commodité personnelle.”

Afin de poursuivre jusqu'au bout mon investigation, je dus examiner ces passages qui sont moins explicites dans leurs détails, pour voir si, en quelque sorte, une interprétation honnête pouvait nous laisser inférer qu'on avait baptisé, du temps des apôtres, autrement que par immersion. Je regardai donc

au deuxième chapitre des Actes des Apôtres, où je trouvai les paroles suivantes : “Ceux donc qui reçurent de bon cœur la parole, furent baptisés ; et en ce jour là furent ajoutées à l’Eglise environ trois mille âmes.”

On a avancé deux objections principales contre la possibilité que ces individus eussent pu être baptisés par immersion.

1°. Le manque de temps pour pouvoir plonger dans l’eau un aussi grand nombre de personnes. 2°. Le manque de moyens convenables pour leur administrer le baptême par immersion.

Quant à la première objection, il n’a pas encore été suffisamment démontré que douze hommes n’aient pu baptiser par immersion trois mille individus en un seul jour. Mais quand même cela serait prouvé, il n’est pas affirmé non plus que les douze apôtres fussent seuls pour administrer le rite du baptême ; car il y avait avec eux soixante-dix disciples, qui avaient une égale autorité de baptiser. Ajoutez ce nombre aux douze apôtres, et la difficulté disparaît tout aussitôt.*

* Quelques-uns pensent que dans cette circonstance, il y en eut cent vingt qui administrèrent le baptême ; “S’il en est ainsi,” dit Mr. Porter, “il n’y avait pour chacun d’eux que

Pour ce qui regarde la seconde objection, il y avait des facilités très amples dans le temple de Jérusalem, dont il ne paraît pas que les disciples de Jésus fussent alors exclus—Voyez *Luc* xxiv. 53. Outre cela, Jérusalem abondait en réservoirs, en citernes, et en fontaines de toute grandeur et de toute description. Il y en avait tant que le Dr. Robinson, dans son ouvrage sur la Palestine, consacre dix-neuf pages à nous donner une description de la facilité avec laquelle la ville de Jérusalem était pourvue d'eau.* Cet auteur nous

vingt-cinq candidats, qui pouvaient aisément recevoir tous l'immersion en trente minutes." "S'il n'y en avait que douze pour administrer le baptême," continue le même Mr. Porter, "il devait y avoir deux cent cinquante candidats pour chacun d'eux et en cinq heures, ils pouvaient les baptiser tous par immersion, et avoir du temps pour se reposer. Quoiqu'il y eût un nombre suffisant de personnes pour baptiser, et que l'eau fût assez abondante pour que l'on pût y baptiser trois mille personnes en un seul jour, cependant il n'est dit nulle part que ces trois mille personnes furent baptisées le même jour; mais qu'en ce jour là trois mille personnes furent ajoutées à l'Église."—Voyez les *Notes de Mr. L. Porter*, page 121.

* Dans la ville de Jérusalem, les bains dont on se servait pour se baigner, étaient tellement nombreux que la construction en était devenue une branche d'industrie toute particulière. Dans le Temple il y avait dix lavoirs d'airain, dont chacun contenait au-delà de trois cent-vingt gallons d'eau; il y avait encore la mer de fonte, qui contenait plus de dix-huit mille gallons d'eau. Outre cela il y avait le réservoir de Siloé et celui de Béthesda, auxquels il faut ajouter les tou-

dit que “ dans les nombreux sièges auxquels Jérusalem a été exposée dans tous les âges, on ne lit nulle part que l'eau ait manqué dans la ville.”

Incapable de trouver dans les Saintes Ecritures, aucun cas où l'on ait aspergé pour baptiser, mais au contraire convaincu par les exemples d'immersion que je viens de citer, ainsi que par la connaissance que j'avais acquise de la véritable signification du mot *baptiser*, je ne pus faire autrement que de conclure que le baptême ne s'était administré que par immersion. J'en vins à la même conclusion à l'égard du baptême de Paul, *Actes ix. 18*: de Corneille, de ses parents, et de ses familiers amis, *Actes x. 47 48*; de Lydie et de sa famille, *Actes xvi. 15*; de ceux qui furent baptisés par l'apôtre Paul à Corinthe, *Actes xviii. 8*.

En examinant le baptême du geôlier de Philippe, je résolus de faire une stricte investigation de *toutes les circonstances qui nous y sont rapportées*, afin de découvrir quel côté de la question elles favoriseraient le plus. Je lus donc *Actes xvi. 27—34*, et je trouvai,

rents de Cédron et de Sorek. Toutes ces places étaient ouvertes au public.”—*Notes de Mr. L. Porter.*

1°. Que le geôlier mena dehors Paul et Silas, à qui il dit : “ Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ? ” Hors de quel lieu les mena-t-il ? Ne fut-ce pas hors de la prison ? Où les mena-t-il ? Ne fut-ce pas dans sa maison ? Car il est dit plus loin, “ Ils lui annoncèrent la parole du Seigneur, et à tous ceux qui étaient en sa maison. ”

2°. Je vis qu'ils sortirent hors de la maison du geôlier où celui-ci venait de laver leurs plaies, après quoi il fut baptisé avec tous ceux de sa maison.

3°. Il paraît qu'après avoir reçu le baptême, il les amena une seconde fois dans sa maison.

Supposons, pour un moment, que le geôlier et ceux de sa maison, aient été baptisés en recevant quelques gouttes d'eau sur leur tête, je ne pourrais que dire qu'il eût été plus convenable et plus commode pour eux, vu que c'était au milieu de la nuit, d'être restés dans leur maison, plutôt que d'en être sortis. Il n'y a donc point de doute que quelque court que soit ce récit du baptême du geôlier et de ceux de sa maison, il nous montre assez clairement qu'ils ont été baptisés par immersion.

Je poursuivis mon examen en m'occupant

de ces passages figuratifs ou métaphoriques, qui font allusion au baptême.

Dans cet examen, je cherchai à m'assurer si ces passages favorisaient l'aspersion ou l'immersion. Je consultai donc *Luc* xii. 50 : "Or j'ai à être baptisé d'un baptême ; et combien suis-je pressé jusqu'à ce qu'il soit accompli." Le Professeur *Stuart* que j'ai déjà eu occasion de citer, nous dit à ce sujet, que les paroles du Seigneur Jésus Christ doivent être prises dans ce sens : "Je suis à la veille d'être plongé dans de cruelles souffrances, dont la perspective seule me jette dans de grandes angoisses."

Je continuai, en examinant *Marc* x. 38. "Pouvez-vous être baptisés du baptême dont je dois être baptisé?" Le même Professeur *Stuart* dit que, "Jésus faisait allusion aux souffrances dans lesquelles il devait bientôt être plongé." J'examinai de plus cette autre portion de la parole de Dieu : *1 Cor.* xv. 29 : "Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si absolument les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi donc sont-ils baptisés pour les morts ?" Le Professeur déjà cité plus haut, en commentant ce texte, dit : "Que servirait-il d'être plongés

dans les afflictions, s'il n'y a point de résurrection des morts."

Le baptême des enfants d'Israël, sous la conduite de Moïse, en la nuée et en la mer ; 1 *Cor.* x. 1, 2 ; l'allégorie qui nous est donnée dans 1 *Pier.* iii. 20, 21, où il est parlé de l'arche de Noé flottant sur les eaux du déluge "à quoi aussi maintenant répond la figure qui nous sauve, *c'est-à-dire*, le baptême ;" "être baptisé en Christ." *Gal.* iii. 27, sont tous des figures tirées du baptême, ou qui nous sont données pour le représenter. Je ne puis voir que ces figures soient en faveur de l'aspersion, pas plus que je ne peux comprendre que quelques gouttes d'eau suffisent pour envelopper et couvrir dans le même temps des centaines de milliers de personnes, ou faire flotter l'arche de Noé, ou qu'une personne puisse disparaître dans quelques gouttes d'eau.

Je dus finir cet article, en dirigeant mon attention vers les deux portions suivantes de l'*Épître de l'apôtre Paul aux Romains et de celle aux Colossiens*. "Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus Christ, avons été baptisés en sa mort ? Nous sommes donc ensevelis avec lui en sa mort par le baptême ; afin que, comme Christ

est ressuscité des morts pour la gloire du Père, nous marchions aussi en nouveauté de vie. Car nous avons été faits une même plante avec lui par la conformité de sa mort, nous le serons aussi par la conformité de sa résurrection." *Rom.* vi. 3—5. "Étant ensevelis avec lui par le baptême; en qui aussi vous êtes ensemble ressuscités par la foi de l'efficacité de Dieu, qui l'a ressuscité des morts." *Col.* ii. 12.

Je crois ne pas me tromper en disant qu'en examinant ces deux passages, il nous faut convenir candidement: 1°. Que le baptême est ici employé comme une figure, qui nous représente la mort, la sépulture et la résurrection du Seigneur Jésus Christ. 2°. Qu'il est aussi une figure de la mort du chrétien au péché, et de sa résurrection à la vie spirituelle. Veuillez faire attention que, en versant de l'eau sur la tête d'une personne; il est impossible que l'on puisse remplir les deux figures de la mort et de la résurrection dont il nous est parlé dans ces deux passages.

Je dus finir mes recherches en m'assurant de la pratique de l'Eglise primitive à l'égard de l'immersion. Ce n'est qu'en consultant l'histoire que l'on peut se mettre au fait de ce

que pratiquaient les premiers chrétiens. Heureusement qu'il nous reste beaucoup de témoignages sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Tertullien, (le plus ancien des Pères de l'Eglise latine,) s'exprime ainsi: "Nous mourons *figurativement* dans le baptême." Sur quoi *Rigaltius* ajoute: "Nous sommes plongés comme si nous mourions; et nous sortons hors de l'eau comme si nous ressuscitions."

Chrysostôme dit: "Être plongé et enfoncé dans l'eau, et sortir hors de l'eau, c'est une figure de notre descente dans le tombeau et de notre résurrection. C'est pourquoi l'apôtre Paul appelle le baptême une sépulture, lorsqu'il dit: "*nous sommes ensevelis dans le baptême.*"

Dans un autre endroit, il dit encore: "Notre vieil homme est enseveli dans l'eau comme dans un sépulcre; pendant que nous mettons la tête sous l'eau, il est tout caché et comme noyé; mais quand nous sortons hors de l'eau, le nouvel homme ressuscite."

Tertullien, (Traité sur le baptême,) dit: "Il importe peu que nous soyons baptisés dans

la mer ou dans un réservoir ; dans une fontaine ou dans une rivière ; dans l'eau courante ou dans l'eau dormante ; il n'y a pas non plus de différence entre ceux qui ont été baptisés par Jean-Baptiste dans le Jourdain et ceux que l'apôtre Pierre a baptisés dans le Tibre."

Justin Martyr, (dans son apologie de la religion chrétienne à l'empereur romain,) dit de ceux qui se convertissaient et se consacraient à Dieu par Jésus Christ, "qu'ils étaient amenés à un lieu où il y avait de l'eau et qu'ils étaient baptisés au nom du Père, du Fils et du St. Esprit."

Bazile, (archevêque de Césarée,) faisait les questions suivantes aux catéchumènes qui se préparaient à être baptisés, "Comment pouvons-nous représenter la mort de Jésus Christ ? Réponse. En étant ensevelis avec lui dans le baptême.—Comment peut-on descendre avec lui dans le tombeau ? Réponse. En imitant dans le baptême la sépulture de Jésus Christ, car ceux qui sont baptisés, sont en quelque sorte ensevelis dans l'eau."

Grotius, (*Presbytérien Hollandais*) dans ses notes sur *Matthieu* iii. 6, dit : "Le mot lui-même et les places choisies pour administrer

le baptême, nous démontrent que ce sacrement était administré par immersion et non point par infusion."

Du Pin (Historien de l'Eglise Romaine,) parle ainsi : " Dans les trois premiers siècles de l'Eglise, on plongeait dans l'eau tous ceux qui étaient baptisés."

Grégoire, (dans son Histoire Ecclésiastique,) nous informe que, " dans la primitive Eglise le baptême s'administrait par immersion."

Mosheim, en parlant du second siècle, dit : " Ceux qui désiraient être baptisés, recevaient ce sacrement selon l'ancienne manière d'administrer cette ordonnance, qui était l'immersion."

Saint Augustin dit : " Quand les chrétiens sont plongés dans le bain salutaire, alors les Egyptiens, *c'est-à-dire*, les péchés originels et les crimes actuels, sont ensevelis comme dans la Mer Rouge."

Cyrille, (évêque de Jérusalem) s'exprime ainsi : " Tu descends dans l'eau portant tes péchés, mais la grâce qui est invoquée, ne permet pas que tu sois dévoré par cet horrible dragon. Tu descends mort en tes péchés, mais tu remontes justifié en justice."

Pictet, (théologien *presbytérien* de Genève,) tient le langage suivant sur le baptême : “ Les anciens ont aussi fait beaucoup d’attention à ce qui se pratiquait dans le baptême ; le catéchumène était plongé et demeurait quelque temps dans l’eau ; cette demeure dans l’eau était un emblème de la mort de notre vieil homme, et de notre sépulture avec Jésus Christ, comme parle l’apôtre Paul *aux Romains*, chapitre vi. Mais aussi le catéchumène ressortait de l’eau, et alors c’était une espèce de résurrection.”

La candeur force l’observateur fidèle à confesser que l’aspersion ne fit son apparition que dans le troisième siècle. Comme on commençait déjà alors à considérer le baptême comme essentiel au salut, on permit l’aspersion à ceux qui étaient trop malades pour pouvoir être baptisés par immersion. Le pape *Etienne III*, qui vivait dans le huitième siècle, décréta que l’infusion, (*c’est-à-dire*, l’action de verser de l’eau sur une personne), était valide dans les cas de nécessité absolue, et ce ne fut qu’en 1311 que le *Concile de Ravenne* déclara que l’immersion ou l’aspersion étaient aussi valides l’une que l’autre. Je pourrais encore continuer à citer

l'histoire, pour prouver qu'il n'y a qu'une opinion commune que l'infusion et l'aspersion sont d'une date beaucoup plus récente que l'immersion. Les débris des anciens baptistères, qui existent encore aujourd'hui, et dont l'origine est fort ancienne, sont autant de monuments irrécusables en faveur de l'immersion. Que l'immersion soit le seul baptême conforme à l'Écriture, c'est, je crois, une vérité dont le caractère divin est appuyé par un plus grand nombre de témoignages inébranlables, que toute autre institution qui nous a été transmise de la part de Dieu.

Étant tout à fait convaincu dans mon esprit quant à ce qui constitue le baptême, je commençai à douter si mes vues sur ceux qui devaient recevoir cette ordonnance, étaient correctes ; car en cherchant le mode du baptême dans les Saintes Écritures, j'avais dû, de toute nécessité, comprendre un peu à qui le baptême avait été administré. J'avais jusqu'alors cru qu'il y avait trois classes de personnes qui devaient être baptisées—1°. ceux qui se repentaient, 2°. les croyants, et 3°. les petits enfants. Je me croyais fondé pour la première classe sur le *deuxième chapitre des Actes, verset 38*. “ Repentez-vous et que cha-

cun de vous soit baptisé au nom du Seigneur Jésus Christ." Je m'aperçus que mon erreur provenait de ce que j'avais toujours envisagé la repentance recommandée par l'apôtre Pierre, comme ne comprenant point la foi qui sauve. Le 41^{me} verset me découvrit mon erreur, "Ceux qui reçurent de bon cœur la parole, furent baptisés." Recevoir de bon cœur la parole, démontre qu'ils avaient cru à cette même parole.

Il ne me restait plus que deux classes. Quant à la première de ces deux classes, il n'existe point de controverse. La dernière donc attira toute mon attention. Le sujet se rétrécit ainsi à un seul point, *savoir si les petits enfants doivent être baptisés!*

Je pensai que, comme les ministres de l'Évangile baptisaient au nom de Jésus Christ, ils devaient aussi le faire par son autorité, et que l'Évangile doit contenir leur commission à cet effet.

Je retournai donc au texte qui se trouve à la tête de ce petit ouvrage, comme étant celui qui renferme l'ordre de baptiser. "Allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit." Mon raisonnement fut comme suit :

Les enfants ne forment-ils pas une partie intégrante de toutes les nations ? C'est une vérité, il faut l'avouer. Donc ils doivent être baptisés. Mais selon l'ordre observé dans le texte, il faut commencer par enseigner ceux qui doivent être baptisés. Il est impossible d'enseigner les petits enfants, qui sont incapables d'instruction religieuse ; ils ne sont donc pas inclus dans la commission donnée aux apôtres. J'examinai alors le texte parallèle de *Marc* xvi. 15 et 16. "Allez donc par toute la terre et prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui aura cru et qui aura été baptisé, sera sauvé." Je me dis en moi-même, les petits enfants sont des créatures, mais notre Seigneur entendait-il que l'Évangile leur fût prêché ? Assurément non, puisqu'il ajoute. "Celui qui aura cru et qui aura été baptisé, sera sauvé" ! Il s'ensuit donc que, comme les petits enfants sont incapables de croire et d'être enseignés, ainsi le Seigneur n'ordonna pas à ses apôtres de les baptiser.

Le baptême des petits enfants ne se trouve donc point dans la commission que Jésus Christ donna à ses apôtres. J'en fus pleinement convaincu. Rien ne me parut plus

clair. Telle fut la conclusion à laquelle j'arrivai, et telle est ma croyance aujourd'hui. Cependant je continuai mon raisonnement en me disant que, si le baptême des petits enfants est une ordonnance de Jésus Christ, on doit en trouver l'institution dans quelque endroit des Ecritures Saintes.

Je continuai donc mes recherches pour voir si par déduction on pouvait établir cette pratique. Je me rappelai que c'est ainsi que l'on prouve que les femmes ont droit de prendre la Cène—savoir—puisque les femmes ont été baptisées, elles ont droit au sacrement de la Cène du Seigneur. Je crus que probablement on pouvait ainsi établir par déduction la doctrine du Pédobaptisme.

Je consultai donc *Marc* x. 14: "Laissez venir à moi les petits enfants; et ne les en empêchez point, car le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent." Je ne vis dans ce passage rien qui fît allusion au baptême. Les enfants furent amenés à Jésus, non point pour être baptisés, mais simplement pour être bénis par lui; et quand Jésus eut prié pour eux et qu'il les eut bénis, ils s'en retournèrent, comme ils étaient venus, sans avoir été baptisés.

Mr. *Scott* nous dit que la raison pour laquelle ils ne furent point baptisés, c'est parce qu'ils avaient été circoncis. Mais tous les apôtres du Seigneur Jésus Christ et tous les Juifs qui se convertirent à la Pentecôte, n'avaient-ils point été circoncis. On ne prétend plus aujourd'hui, que je sache, que ces enfants aient été baptisés ou qu'on les eût amenés à Jésus dans ce but, Mais les paroles : "Le royaume de Dieu appartient à ceux qui leur ressemblent," veulent dire, à ce que l'on suppose, qu'ils étaient propres à être baptisés ; que le royaume de Dieu signifie ou le règne de la gloire éternelle dans le ciel ou l'Eglise visible ici-bas ; que si les enfants sont propres à entrer dans la gloire éternelle, à plus forte raison doivent-ils l'être à faire partie de l'Eglise terrestre.

Mais une question se présente naturellement ici. Les enfants sont-ils par eux-mêmes propres à entrer dans la gloire éternelle ? S'ils le sont, ils sont donc saints, et il s'ensuit que la doctrine de la dépravation du cœur de l'homme n'est point vraie. Mais nous croyons tous que les petits enfants ne sont point saints, et qu'ils ne sont nullement préparés, d'eux-mêmes, à entrer dans le ciel et

ne peuvent, non plus que nous, être admis dans ce saint lieu à moins qu'ils ne soient changés. Ainsi donc les enfants, avec la nature dont ils ont hérité en venant dans ce monde, ne sont point propres à entrer dans la gloire éternelle. Je crois cependant que tous les petits enfants sont sauvés ; mais non point parcequ'ils sont naturellement saints. J'ose espérer que Dieu, dans ses grandes compassions, vu qu'ils n'ont jamais actuellement transgressé sa sainte loi, leur appliquera gratuitement les mérites de Notre Seigneur Jésus Christ, pour les régénérer et les sauver.

Encore une autre considération : Les petits enfants sont-ils les sujets du royaume terrestre de Jésus Christ ? S'ils le sont, ne sont-ils pas assujettis à ses lois, et ne doivent-ils pas jouir de tous ses privilèges ?

A quelles lois les petits enfants peuvent-ils être assujettis ? Quels sont les privilèges dont ils peuvent jouir ? Je n'en connais aucun. Ils peuvent bien être baptisés, même ils peuvent recevoir la Cène, ce qu'ils doivent faire de droit, s'ils sont véritablement membres de l'Eglise visible (aussi la communion des petits enfants est-elle aussi ancienne et même plus

ancienne que leur baptême); mais est-ce là obéir aux lois de Jésus Christ, et jouir vraiment des privilèges de son royaume? J'en doute fort.

Je ne vois donc aucune preuve que les petits enfants soient les sujets propres du royaume de la grâce ou de celui de la gloire éternelle. Les mots "*qui leur ressemblent*," ne doivent point se comprendre comme exprimant une *identité*, mais plutôt comme établissant une *comparaison*. Le contexte nous le prouve clairement. "Et Jésus ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux, et leur dit: En vérité, je vous dis que, si vous n'êtes changés, et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. C'est pourquoi quiconque deviendra humble, comme est ce petit enfant, celui-là est le plus grand au royaume des cieux." *Matt.* xviii. 2-4. Personne n'ose avancer que Jésus voulait enseigner qu'il faut reprendre la stature et l'âge d'un petit enfant, pour pouvoir devenir humble comme un petit enfant. Il s'ensuit donc que, dans ce passage où il est dit que "quiconque ne veut pas recevoir le royaume des cieux comme un petit

enfant, ne peut point y entrer," Jésus veut nous enseigner qu'il nous faut recevoir le royaume de Dieu avec cet esprit humble, doux et débonnaire qui nous donne l'apparence de petits enfants. C'est dans ce but que Jésus Christ fait usage des paroles, "*qui leur ressemblent*," comme termes comparatifs. Il est donc clair maintenant que ce passage n'a rien à faire, soit directement soit indirectement, avec le baptême.

Le passage auquel je m'attachai ensuite, se trouve dans 1 *Cor.* vii. 14. "Autrement vos enfants seraient impurs, or maintenant ils sont saints."

Quelle sainteté est-ce? Il faut qu'elle soit ou morale, ou cérémonielle, ou civile. Ce ne peut pas être la sainteté morale; car on sait fort bien qu'elle n'est point héréditaire et qu'elle ne peut point se transmettre de père en fils. Ce ne peut non plus être la sainteté cérémonielle, car la loi était alors abolie. Il faut donc que ce soit la sainteté civile. Les enfants des Corinthiens à qui l'apôtre Paul écrivait, étaient les fruits purs et légitimes de l'institution du mariage; ce qui nous fait sentir que le véritable sens de

ce passage, est comme suit; *Autrement vos enfants seraient illégitimes, mais maintenant ils sont légitimes.* Je le demande encore, qu'est-ce que ce passage a de commun avec le baptême ?

J'allai encore plus loin. Je voulais savoir si le baptême des petits enfants, ne doit point son origine à ces baptêmes de familles entières dont il nous est parlé dans les Saintes Ecritures.

Il y eut deux familles entières qui furent baptisées à Philippes, celle de Lydie, *Actes xvi. 15*, et celle du geôlier, *Actes xvi. 38*. La famille de Lydie renfermait tous ceux qui furent baptisés les premiers dans les confins de l'Europe, et celle du geôlier la suivit de bien près. Paul et Silas laissèrent la famille du geôlier à la prison, pour aller visiter la famille de Lydie, "où ils consolèrent les frères." Quels frères ? N'étaient-ce pas ces croyants qui avaient été baptisés comme appartenant à la famille de Lydie ? Le Dr. *Whitby* nous dit à cette occasion : "Quand Lydie et ceux de sa famille eurent été instruits dans la foi chrétienne et dans la nature de l'ordonnance du baptême, elle fut baptisée avec tous ceux de sa maison."

L'Assemblée des Ministres de Westminster, dans leurs notes et leurs remarques sur ce texte, font usage des paroles suivantes : " Paul et Silas entrèrent dans la maison de Lydie, sans doute pour les affermir dans la doctrine qu'ils leur avaient prêchée. Lydie et ceux de sa maison, en apprenant la miraculeuse délivrance des serviteurs de Dieu, ne pouvaient qu'être consolés et fortifiés dans la foi." Ces témoignages de la part d'auteurs pédobaptistes, nous prouvent, au-delà de tout doute, qu'il est impossible de tirer de ces passages aucune conséquence qui puisse favoriser le baptême des petits enfants.

Je ne pus non plus trouver aucun enfant dans la famille du geôlier. Il nous est dit que les apôtres " lui annoncèrent la parole du Seigneur et à *tous* ceux qui étaient dans sa maison." Remarquez qu'ils annoncèrent la parole du Seigneur à *tous* ceux qui étaient dans sa maison. Auraient-ils annoncé la parole du Seigneur à de petits enfants ? Certainement non. D'où il faut conclure qu'il n'y avait point de petits enfants dans cette maison.

Aussi dans le 34^{ème} verset, il nous est dit " qu'il les amena en sa maison, leur servit à manger, et se réjouit de ce qu'*avec toute sa*

maison, il avait cru en Dieu." Je me servirai des expressions de *Matthew Henry*, (célèbre commentateur pédobaptiste) qui dit: "Le chant de l'allégresse se mêlait à celui du salut dans la maison du geôlier. *Il se réjouissait de ce qu'il avait cru en Dieu avec toute sa maison.* Il n'y en eut aucun dans sa famille qui refusa de se soumettre à l'ordonnance du baptême, et ainsi qui fit brèche à l'union qui existait dans cette maison. Mais ils furent tous unanimes à embrasser l'Évangile, ce qui rendait leur joie commune plus parfaite."

Nous trouvons dans *Actes xviii. 8*, le baptême de Crispe et de toute sa famille; on y voit aussi qu'il avait cru au Seigneur avec *toute sa maison.* Ils étaient donc tous des croyants, et il ne se trouvait point de petits enfants parmi eux. Je repassai ensuite la famille de Stéphanas, *1 Cor. i. 16.* De cette famille l'apôtre Paul parle en ces termes, *seizième chapitre de cette même Éptre*: "Vous connaissez la famille de Stéphanas, qui a été les premiers fruits de l'Achaïe." Les premiers fruits de quoi? N'est-ce pas du ministère de la parole, par laquelle ils avaient cru, et qui les avait qualifiés à recevoir l'ordonnance du baptême?

Le même apôtre continue de parler de cette

même famille, en disant : “ Ils se sont entièrement appliqués au service des saints.” De qui ces paroles peuvent-elles être dites ? Pour le certain ce ne peut pas être de petits enfants. On sait qu’il n’y a que des adultes qui pouvaient pourvoir aux besoins des pauvres disciples du Seigneur Jésus, objets de la persécution du monde.

La famille de Corneille, dont l’histoire se trouve rapportée dans le *dixième chapitre des Actes des Apôtres*, fut l’objet suivant de mon examen. C’est la première Eglise chrétienne qui ait été formée chez les gentils, et comme telle, nous avons droit de la considérer comme une Eglise modèle. Mais après avoir lu attentivement tout le récit que nous en donne l’historien sacré, qu’y trouvons-nous ? Simplement les faits suivants : 1°. Pierre leur prêche. 2°. Le Saint-Esprit descend sur eux. 3°. Ils le reçoivent et croient. 4°. Ils sont baptisés.

Si les enfants des croyants doivent être admis dans le sein de l’Eglise visible de Jésus Christ, l’apôtre Pierre a grandement manqué à son devoir, en donnant aux gentils ce modèle d’une Eglise évangélique. Il y avait sans doute plusieurs familles qui s’étaient assemblées pour

entendre ce qu'avait à leur dire cet apôtre, qui eut le plaisir d'en voir plusieurs se convertir sous le ministère de sa prédication ; et cependant nous ne voyons pas qu'il y eût un seul enfant baptisé. De plus l'Écriture ne nous dit pas un mot à ce sujet.

Assurément les missionnaires pédobaptistes chez les païens, sont bien loin de suivre l'exemple de l'apôtre Pierre. En consultant leurs journaux, nous voyons qu'ils baptisent les enfants des convertis, aussi régulièrement que les convertis eux-mêmes. Mais pourquoi l'apôtre Pierre aurait-il ainsi négligé cette partie de son devoir ministériel, à moins qu'il ne fût lui-même ce qu'on appelle aujourd'hui BAPTISTE, et qu'il ne crût point au baptême des petits enfants ? Qu'il ne crût point au baptême des petits enfants, ai-je dit ? Je doute fort que dans toute sa vie il ait jamais entendu parler d'une semblable doctrine. Bien plus, je doute sérieusement qu'il en ait jamais eu la pensée. Quant à moi je suis assuré que je n'y aurais jamais pensé si je m'en fusse tenu tout simplement à ce que la Bible enseigne sur ce sujet.

Je ne m'arrêtai pas là. Je cherchai à découvrir si dans le *deuxième chapitre des Actes des Apôtres*, je ne pourrais pas trouver quelque

chose qui favorisât le baptême des nouveaux-nés. Mais je trouvai que tous ceux qui avaient été baptisés au jour de la Pentecôte, avaient cru. 1°. Ils furent touchés de componction en leur cœur et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres: "Hommes frères, que ferons-nous?" 2°. Pierre les pressa de se repentir et de se tourner vers Dieu. 3°. "Ceux qui reçurent de bon cœur sa parole, furent baptisés." 4°. "Ils persévérèrent tous dans la doctrine des apôtres."

Mais l'apôtre Pierre ne faisait-il point allusion au baptême des petits enfants, lorsqu'il disait: "Car à vous et à vos enfants est faite la promesse?" Je ne le crois pas. Car de quelle promesse l'apôtre veut-il parler? N'est-ce pas de la promesse du Saint-Esprit que les petits enfants sont incapables de recevoir? Il suffit de ne considérer son discours que quelques instants pour s'en convaincre.

L'apôtre leur dit dans son exhortation, que s'ils se repentent et sont baptisés, ils recevront le don du Saint-Esprit. "Car à vous et à vos enfants," leur dit-il, "est faite la promesse, ainsi qu'à tous ceux qui sont loin, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera à soi." Cette promesse ne peut donc

être réclamée que par ceux qui se repentent, et qui sont baptisés après avoir été appelés par l'Évangile. Les enfants à qui la promesse est faite, sont ceux qui se repentent et ce terme ne peut point s'appliquer à de petits enfants, mais plutôt à la postérité, aux descendants de ceux à qui l'apôtre Pierre s'adressait alors. Vous trouverez cette promesse dans *Joël* ii. 28. Les enfants sont ceux dont il est parlé dans *Actes* ii. 17, 18. " Vos fils et vos filles, vos jeunes gens, mes serviteurs et mes servantes."

Quand l'apôtre Pierre eut guéri le boiteux qui se tenait à la porte du temple nommée la Belle, tout le peuple en était étonné et ravi d'admiration, alors l'apôtre leur fit un discours dans lequel il leur dit: " Vous êtes *les enfants* des prophètes et de l'alliance que Dieu a traitée avec nos pères, disant à Abraham: Et en ta semence seront benies toutes les nations de la terre. C'est pour *vous* premièrement que Dieu, ayant suscité son Fils Jésus, l'a envoyé pour *vous* bénir, en retirant chacun de *vous* de ses méchancetés." *Actes* iii. 25, 26.

Dans un discours que l'apôtre Paul fit aux Juifs, dans une de leurs synagogues à An-

tioche, il leur dit entre autres choses : “ Nous vous annonçons, quant à *la promesse qui a été faite à nos pères*, que Dieu l’a accomplie envers nous qui sommes leurs enfants, ayant suscité Jésus.” *Actes* xiii. 32, 33.

Que le lecteur impartial juge pour lui même si le mot “*enfants*” signifie dans ces deux passages, de petits enfants, ou s’il ne signifie pas plutôt *postérité*.”

Encore un cas et j’aurai fini. Le *huitième chapitre des Actes*, nous apprend que Philippe, l’un des premiers diacres de l’Eglise de Jérusalem, fut l’instrument dont Dieu se servit pour exciter un réveil religieux, qui ébranla toute la ville de Samarie. L’œuvre fut tellement générale que tous étaient attentifs et disaient : “ Celui-ci (Philippe) est la grande vertu de Dieu. Et quand ils eurent cru ce que Philippe leur annonçait touchant le royaume de Dieu et le nom de Jésus Christ, tant les hommes que les femmes furent baptisés.” *Actes* viii. 12.

N’est-il-pas étrange que Philippe ait ainsi négligé les petits enfants ? S’il les a baptisés, pourquoi Luc ne nous le dit-il pas ? Il nous est rapporté qu’il baptisa tant les hommes que les femmes. Pourquoi n’a-t-il pas baptisé les

petits enfants ? Alors on eut pu lire comme suit : *“ Il baptisa tant les hommes, les femmes que les petits enfants. ”*

Je suis certain que si l'Écriture ne fait pas mention des nouveau-nés, c'est parce qu'il n'y en eut point de baptisés à cette occasion. Je suis convaincu que tout honnête investigateur qui examinera fidèlement ce sujet et qui voudra s'en tenir à l'Écriture sainte, sera forcé d'en venir à la même conclusion.

Après avoir parcouru tout le Nouveau Testament, je me suis demandé : Où se trouve donc le baptême des petits enfants ! Et l'écho m'a répondu—où ! Je n'ai pu le trouver dans le Nouveau Testament qui ne l'enseigne nulle part ni par précepte, ni par exemple, ni par déduction.

Les Pédobaptistes admettent que la Parole de Dieu ne dit pas un mot du baptême des petits enfants. Mais c'est tout justement, disent-ils, parce qu'elle n'en dit rien, que sa vérité n'en est que mieux établie. Ils prétendent que le baptême a remplacé la circoncision, et que nous sommes encore sous l'alliance d'Abraham. Comme les enfants, sous l'ancienne loi, avaient une part dans cette alliance, il en doit être de même sous la

nouvelle loi; à moins, disent-ils, qu'on ne puisse prouver le contraire par le Nouveau Testament. Celui-ci ne disant rien à ce sujet, nous confirme, prétendent-ils, dans la croyance que les enfants doivent recevoir le baptême qui a remplacé la circoncision. Dans ce que je viens de citer, il y a beaucoup d'avancé mais peu de prouvé, et je doute fort que nos antagonistes puissent maintenir leur position, en essayant de prouver leurs propositions. S'ils ne les peuvent point prouver, quel triste sort est réservé à toutes leurs conclusions!

En examinant soigneusement pour la première fois de ma vie, l'alliance de Dieu avec Abraham, ma décision fut bientôt prise. On trouve tous les articles de cette alliance dans le *dix-septième chapitre de la Genèse*. Elle renferme: 1°. La promesse de Dieu à Abraham, qu'il le rendra le père de beaucoup de nations—de rois—qu'il sera son Dieu et le Dieu de sa postérité, à qui il promet de donner la terre de Canaan en possession perpétuelle. 2°. Cette alliance était conditionnelle, et il fallait qu'Abraham et sa postérité se soumissent à la condition, afin que la promesse pût être accomplie. "Tu garderas donc mon alliance, toi et ta postérité après

toi en leurs âges. Et c'est ici mon alliance entre moi et vous et entre ta postérité après toi, laquelle vous garderez, *savoir*, que tout mâle d'entre vous sera circoncis." *Genèse xvii.* 9, 10.

Afin de m'assurer si nous étions encore sous l'alliance d'Abraham et si le baptême remplaçait la circoncision, je dus nécessairement chercher quelle partie de la loi de la circoncision applicable au baptême, est encore en force aujourd'hui. Quant à la circoncision elle-même, tous s'accordent à dire qu'elle est abolie. Mais qu'y a-t-il encore de cette loi qui soit obligatoire pour nous aujourd'hui? Son substitut, (le baptême) renferme-t-il les mêmes classes de sujets—*savoir*—les petits enfants, les esclaves; les domestiques adultes ou encore dans l'enfance, soit croyants, soit infidèles, et encore seulement ceux du sexe masculin? Doit-on baptiser les petits enfants à huit jours précis sous peine de transgresser l'alliance? Que font les Pédobaptistes à cet égard? Ne baptisent-ils pas les petits enfants de tout âge, et des deux sexes? Baptisent-ils leurs esclaves et leurs serviteurs, quand même ceux-ci ne seraient pas des croyants? Pourquoi violer ainsi la loi? Est-ce que l'Évangile ne garde pas

le silence sur tous ces points, et selon leur propre argument, ces choses ne sont-elles pas encore obligatoires pour eux ?

3°. Quel était le but de la circoncision ? Je me fis cette question afin de m'assurer si le baptême répond au même but. Ce doit être assurément le cas, si les croyants sont encore sous l'alliance d'Abraham. Le premier but de la circoncision était de former une Eglise nationale, dont le noyau se trouvait dans la famille d'Abraham.

C'était un rite par lequel on avait droit aux bénédictions et aux privilèges qui, selon ce qui nous en est dit dans le *dix-septième chapitre de la Genèse*, étaient principalement d'une nature temporelle. Je demande au lecteur si c'est là le but du baptême ? On me répond que non. La circoncision était de plus établie pour préfigurer la nécessité de la régénération. "Celui-là n'est point Juif, qui ne l'est qu'au dehors en la chair. Mais celui-là est Juif, qui l'est au dedans : et la véritable circoncision est celle qui est du cœur, en esprit, et non pas dans la lettre." *Rom. ii. 28, 29.* "En qui aussi vous êtes circoncis d'une circoncision faite sans main, qui consiste à dépouiller le corps des péchés

de la chair, ce qui est la circoncision de Christ." *Col. ii. 11.* Chaque fois que cette ordonnance était pratiquée sur les petits enfants, on avérait qu'ils avaient besoin d'un nouveau cœur, et non pas qu'ils en avaient la possession actuelle. Mais le baptême ne nous enseigne point la nécessité de la nouvelle naissance ; c'est plutôt le signe extérieur et visible d'une grâce intérieure et spirituelle qui a déjà été reçue, et que conséquemment les petits enfants ne peuvent point recevoir ; à moins qu'on ne regarde le baptême comme ayant la puissance de régénérer, ce que font quelques Pédobaptistes ; en quoi ils se montrent conséquents, nonobstant l'absurdité de leur doctrine.

4°. Le signe de la circoncision avait été donné comme le sceau de la justice par la foi : *Rom. iv. 3.* C'était le sceau de la doctrine de la justification par la foi seulement. Son but était de conserver et de perpétuer cette glorieuse doctrine, *savoir* qu'il y avait un substitut pour la loi des œuvres ou l'obéissance parfaite comme la condition absolue de la justification du pécheur. C'était le sceau de cette vérité si consolante. Chaque fois que la circoncision a été pratiquée jusqu'au jour de

l'Évangile de grâce, cette belle vérité a été hautement proclamée. Ce ne pouvait pas être la condition de la justification, car Abraham avait été justifié avant d'être circoncis. Ce ne pouvait pas non plus être l'étendard de la profession qu'on en faisait; c'était plutôt le sceau de la vérité de cette justification qui devait se perpétuer de génération en génération.

Le baptême est-il le sceau de la justification par la foi? On répond que c'est Jésus Christ qui a scellé cette doctrine dans sa personne et dans son ministère. La circoncision en a été le sceau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit venu. C'était renier tacitement Jésus que de se faire circoncire sous le règne de l'Évangile. C'était refuser de reconnaître la vérité, la validité et l'autorité du ministère du Seigneur Jésus Christ. C'était rétrograder vers la loi, en se soumettant à son pesant joug, dont Jésus avait délivré son peuple. Voyez ce que l'apôtre *Paul* dit aux *Galates* à ce sujet: "Voici, je vous dis, moi Paul, que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien. Et de plus, je proteste à tout homme qui se circoncit, qu'il est obligé d'accomplir toute la loi." *Gal.* v. 2, 3. Ceux qui

agissaient de la sorte, n'avaient rien à espérer de l'Évangile; ils avaient plus de confiance dans ce rite sanglant qu'ils n'en avaient dans les paroles de Jésus Christ. Si le baptême remplace la circoncision, alors il doit être le sceau de la doctrine de la justification par la foi. Mais pourquoi avoir le sceau, quand on a la chose elle-même? Jésus Christ n'a-t-il point scellé cette vérité par sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension et par la prédication de son saint Évangile? Le baptême veut-il dire plus que toutes ces choses? Je défie qui que ce soit de me montrer un seul passage qui dise que le baptême est le sceau de la justice par la foi. Où est donc la preuve que le baptême remplace la circoncision?

Mais on nous dit que nous sommes encore sous l'alliance d'Abraham. Je veux supposer pour un moment que ce soit véritablement le cas. S'il en est ainsi, les enfants qui avaient été circoncis avant l'institution de l'ordonnance du baptême, n'avaient pas besoin d'être baptisés pour pouvoir être admis dans l'Église visible de Jésus Christ; et la raison en est qu'ils avaient accompli la condition de cette alliance, lorsqu'ils avaient été circoncis. Comme le baptême a été institué dans le

même but, non seulement il n'eut pas été nécessaire, mais encore il eut été fort inconvenant de leur administrer ce sacrement. C'eut été comme si l'on eut baptisé deux fois les mêmes individus.

Cependant tous les disciples de Jean-Baptiste avaient été circoncis. Tous les disciples de Jésus Christ l'avaient été aussi. Tous les hommes parmi les trois mille âmes qui se convertirent le jour de la Pentecôte, avaient reçu ce rite ; et l'apôtre Paul, en parlant de lui-même, dit qu'il avait été circoncis le huitième jour—et pourtant quand ils eurent cru, tous furent baptisés. Je ne pus m'empêcher de me demander à moi-même, pourquoi furent-ils baptisés, *s'ils avaient déjà rempli la condition de l'alliance d'Abraham?* La vérité me força d'admettre que les croyants, sous le règne de l'Évangile, n'étaient point sous l'alliance d'Abraham ; mais comme l'apôtre Paul nous le déclare, “ nous sommes sous une plus excellente alliance, qui est établie sous de meilleures promesses.” *Héb. viii. 6.*

Je ne vis donc rien dans les promesses de l'alliance d'Abraham, rien dans l'ordonnance de la circoncision, rien dans le but de cette institution, qui m'indiquât que le baptême

remplaçait la circoncision, et pardessus tout, je fus pleinement convaincu que les chrétiens n'étaient pas sous cette alliance qui d'ailleurs n'existe plus.

Si je me sentais disposé à continuer la lutte en usant de représailles, ce ne me serait pas une tâche bien difficile de démontrer que le but du baptême est tout à fait différent de celui de la circoncision. Mais je suis forcé d'abandonner le développement de cette idée, à cause du temps qui me manque.

Il y a cependant une chose dont je suis bien certain, c'est que ces deux institutions ne se ressemblent pas plus dans leur but qu'elles ne se ressemblent dans leur forme.

Je crois que l'on peut aisément prouver par le Nouveau Testament que le baptême n'a pas été institué pour remplacer la circoncision.

Dans le *seizième chapitre des Actes des Apôtres*, nous voyons que l'apôtre Paul circoncit Timothée qui ne l'avait pas encore été. Sa mère était Juive, mais son père était Grec. Pourtant il avait été baptisé, puisque dans le premier verset il est appelé *disciple*; et il appartenait sans doute à l'Eglise chrétienne, car il avait un bon témoignage *des frères*; sur

quoi l'apôtre Paul le reçut non seulement comme son frère, mais comme son fils dans les liens de l'Évangile et comme son collaborateur dans le ministère. Voici donc un cas bien établi de circoncision après le baptême. Comment donc se fait-il que le baptême remplace la circoncision ? Chez Timothée *le baptême a précédé la circoncision*. De plus si le rite de la circoncision et l'ordonnance du baptême chrétien sont les mêmes, pourquoi l'apôtre Paul, en circoncisant Timothée, sanctionna-t-il l'erreur de baptiser deux fois la même personne ?

Dans le *quinzième chapitre des Actes*, par la voix unanime de tout un concile composé de la plupart des apôtres, sinon de tous, et des anciens de l'Église de Jérusalem ainsi que d'autres personnages, et avec l'approbation du Saint-Esprit, nous voyons la *circoncision abolie*, et nous ne pouvons rien découvrir qui la remplace. Dans tout le récit de cette intéressante affaire, on ne voit pas le plus petit mot qui puisse nous faire comprendre que l'on doit administrer le baptême au lieu de la circoncision.

Dans le *vingt-unième chapitre* du même livre, il se trouve un cas encore plus clair que

celui que nous venons d'examiner. Lorsque l'apôtre Paul fit sa dernière visite à Jérusalem, il alla le lendemain de son arrivée, visiter Jacques, chez qui il rencontra tous les anciens. Il leur raconta en détail toutes les choses que Dieu avait faites parmi les gentils par son ministère. Ce qu'ayant entendu, ils se mirent tous à rendre gloire au Seigneur et ils dirent à Paul : " Frère, tu vois combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, et ils sont tous zélés pour la loi. Or ils ont ouï-dire de toi, que tu enseignes tous les Juifs qui sont parmi les gentils, de renoncer à Moïse, en leur disant qu'il ne doivent point circoncire leurs enfants." *Actes xxi. 21.*

L'affaire ne peut pas être plus au point. Paul est accusé d'enseigner aux Juifs convertis de ne faire point circoncire leurs enfants. Mais s'il était vrai qu'il leur eût enseigné de baptiser leurs enfants au lieu de les circoncire, ne devenait-il pas de son devoir le plus impérieux de se disculper en le leur déclarant ? L'a-t-il fait ? Non. Son complet silence à cette occasion se présente à mon esprit, avec tout le poids de l'évidence la plus claire qu'il n'existait pas alors une telle coutume que de baptiser les nouveau-nés.

Où sont donc les preuves du baptême des petits enfants ? Elles ne sont point dans le Nouveau Testament. On ne les trouve point non plus dans l'Ancien. Et elles ne se trouvent point ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux livres divins pris ensemble. Où sont donc ces preuves ? L'Eglise du pape, au moyen de la tradition, peut répondre aisément ; mais les Saintes Ecritures gardent un profond silence.

Je suis pleinement convaincu que ce n'est point une institution de Jésus Christ ; que ni les apôtres, ni ceux qui vécurent de leur temps, ne la connurent ; que c'est une institution humaine qui doit son origine aux fausses vues que l'on s'est créées sur le but du baptême ; qui n'était nullement connue dans l'Eglise chrétienne avant la fin du second ou le commencement du troisième siècle. Avec l'un des plus grands réformateurs du seizième siècle, je crois pleinement "qu'on ne peut point prouver par les Saintes Ecritures que le baptême des petits enfants est une institution de Jésus-Christ." Je sais qu'il est dit qu'*Irénée* rapporte que l'Eglise a reçu des apôtres une tradition autorisant le baptême des petits enfants. Ce serait s'approcher assez près des temps apostoliques, car il est vrai qu'*Irénée*

était disciple de *Polycarpe* et celui-ci l'était de *l'Évangéliste Jean* ; mais le Dr. Gill a gâté toute l'affaire, en défiant tous les hommes savants de produire un semblable passage des écrits d'*Irénée*. Un peu plus tard il a fallu reconnaître que c'était *Origène*, du troisième siècle, et non point *Irénée* du second, qui était l'auteur auquel on voulait faire allusion.

Tertullien, qui était d'Afrique, dans la dernière partie du second ou au commencement du troisième siècle, est le premier écrivain, à ce que l'on suppose, qui ait fait mention du baptême des petits enfants. Il écrivit un livre contre ceux qui baptisaient les enfants (les mineurs) sans faire de distinction. Il prétendait qu'il fallait être réglé par les dispositions et l'âge de ceux qui se présentaient au baptême. Il parle en ces mots : "Laissez les venir pendant qu'ils grandissent ; laissez les venir, afin qu'ils apprennent et qu'ils soient instruits, et lorsqu'ils auront compris ce qu'est le christianisme, alors il feront une profession ouverte."

Vers le milieu du troisième siècle, ou à peu près quarante ans après *Tertullien*, les chrétiens d'Afrique avaient étendu l'administration du baptême aux enfants nouvellement nés.

Fidus, évêque de campagne, écrit à *Cyprien*, (de la ville de Carthage,) pour savoir si les enfants pouvaient être baptisés avant l'âge de huit jours ; car par sa Bible, disait-il, il n'en pouvait rien savoir. *Cyprien* ne voulut point décider cette question sans consulter un concile d'évêques. Il y avait à ce concile soixante à soixante-dix évêques, qui finirent par décider que, comme le baptême était absolument nécessaire au salut, les enfants devaient le recevoir aussi vite que possible après leur naissance.

Voilà donc enfin le secret de l'origine du baptême des petits enfants. Si l'on n'eût pas confondu le baptême avec la régénération, et si on ne l'eût pas pris pour la régénération elle-même, jamais le baptême des nouveau-nés n'eût été connu. On ne prétendait pas alors que Jésus-Christ ou ses apôtres l'eussent établi par précepte ou par exemple. C'était tout à fait une affaire de convenance. Il fut introduit et il prévalut, parcequ'il opérât le salut d'âmes précieuses et immortelles. Le Dr. Gill nous dit : "Il est impossible de montrer un exemple du baptême des petits enfants aussi ancien que leur admission à la Cène."

Si l'on me demande maintenant comment cette doctrine s'est introduite dans l'Eglise ? Je répondrai : Tout comme ont commencé le culte des anges, des saints et de la Vierge Marie ; le célibat des prêtres, l'observance des jours maigres et du carême, ainsi que des fêtes de l'Eglise romaine ; le culte des reliques, les scapulaires, les médailles, le chapelet, la doctrine du purgatoire, et celle de la transsubstantiation ; le chemin de la croix, et les ordres monastiques. Toutes ces pratiques superstitieuses ont pris leur origine dans l'Eglise, de la même manière que le baptême et la communion des petits enfants.

Pour les raisons que j'ai énumérées dans ce petit ouvrage, je ne peux faire autrement que de rejeter le baptême des petits enfants que je considère comme absurde, traditionnel et absolument faux. Sa tendance n'est nullement vers le bien. C'est par son moyen qu'un grand nombre de chrétiens se trouvent privés de faire une profession publique de la religion du Seigneur Jésus, de la manière qu'il a lui-même réglée. C'est par son moyen que l'Eglise du pape a étendu son empire sur un grand nombre de peuples. C'est la fondation des Eglises nationales ; et son influence tend

à diminuer. l'autorité de la parole de Dieu, qui est rendue nulle par cette tradition des hommes.

Vous avez maintenant, chers lecteurs, toutes les raisons qui m'ont forcé à changer les vues que j'avais entretenues jusqu'à tout dernièrement : vous avez lu tous les arguments qui m'ont rendu Baptiste. Peu de temps après que j'eus été converti, on m'avait versé de l'eau sur la tête, et je m'étais cru vraiment baptisé. Mais aujourd'hui je suis pleinement convaincu qu'en cela je m'étais trompé. Comme le baptême est "la promesse faite à Dieu d'une conscience pure par la résurrection de Jésus Christ"; pour satisfaire aux besoins de ma conscience, je dus descendre dans l'eau en y suivant Celui qui était descendu dans les eaux du Jourdain. Mon cœur fut plein de joie quand arriva l'heure d'obéir à mon Dieu. Je ne considérai pas ce commandement comme une croix. Je m'y soumis avec plaisir, parceque je l'envisageai, non point comme quelque chose de dur à remplir, mais plutôt comme l'un des plus beaux et des plus doux privilèges dont j'aie joui en ma vie. C'est ainsi que j'obéis à cette ordonnance instituée par Jésus Christ lui-même.

Ceux qui m'ont suivi attentivement dans tout le récit que je viens de faire, me rendront le témoignage que ce n'a pas été sans beaucoup d'études et sans avoir fait de grandes recherches et de sérieuses réflexions, que je suis parvenu à trouver la vérité. Je puis vous assurer, ainsi que tous ceux qui prennent quelque intérêt en moi, que je n'ai déclaré mes sentiments comme Baptiste, que lorsque j'eus pleinement et consciencieusement cru à la doctrine du baptême par immersion; et que je n'ai cédé que lorsque, dans mon esprit, le baptême des petits enfants et l'aspersion, (l'action de verser de l'eau sur la tête), eurent été entièrement détruits par les Saintes Ecritures, qui, à mon avis, n'établissent pour seul baptême valide que l'immersion des croyants.

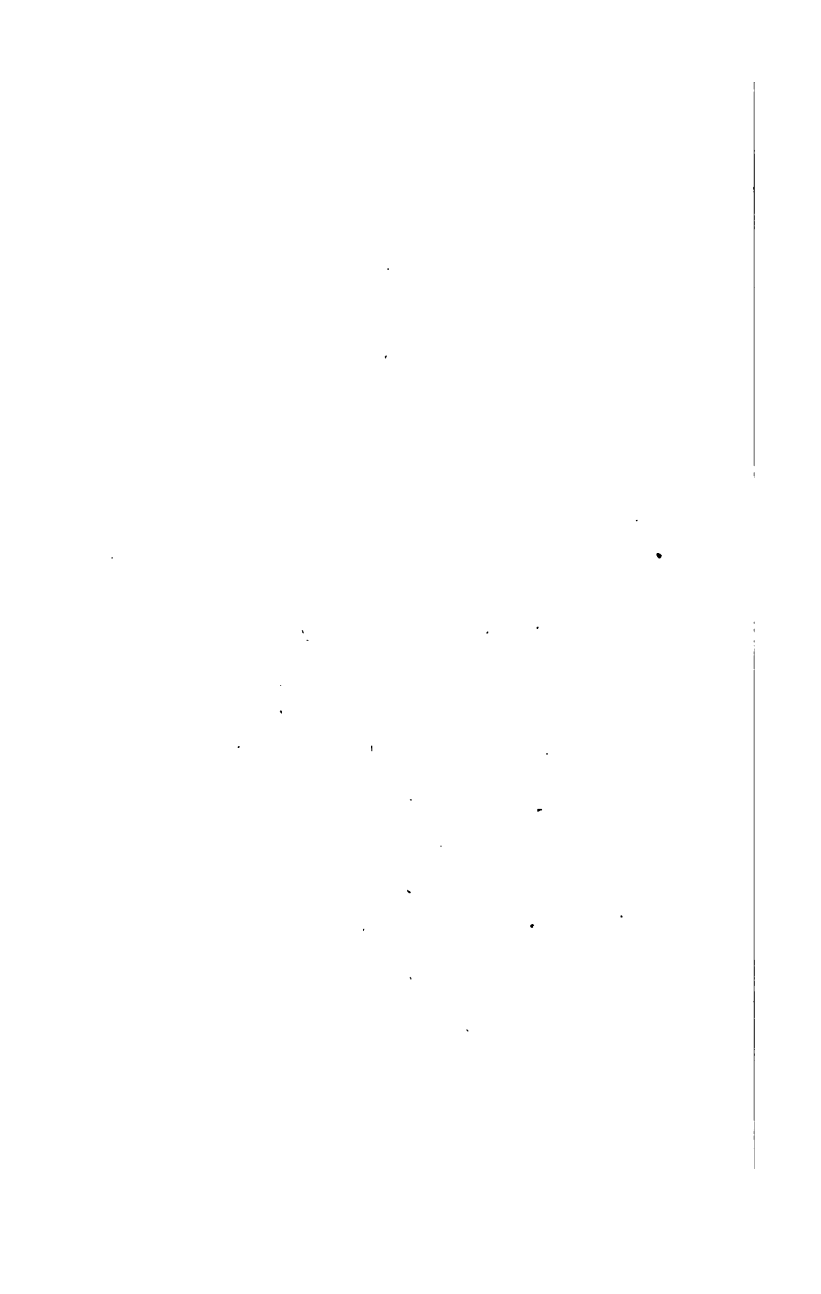
Quoique mes motifs puissent être soupçonnés et que même l'on chercherait à me dénigrer, ma conscience, en m'approuvant, sera toujours mon appui et ma consolation; et avec l'amour de mon divin Maître dans mon cœur, je prierai pour ceux qui pensent mal de moi, en disant: "Pere, pardonne leur, car ils ne savent ce qu'ils font."

Mais à tous ceux qui honnêtement me demanderont: Pourquoi avez-vous agi ainsi? Je

leur dirai : Considérez attentivement tout ce que vous venez de lire. Et par-dessus tout, prenez les Saintes Ecritures, cherchez diligemment et jugez pour vous-mêmes.

Que l'Eternel Dieu veuille nous accorder son Saint-Esprit, par lequel nous puissions comprendre sa Sainte Parole, qui seule peut nous rendre sages à salut, par la foi en Jesus Christ. AMEN.





LA SAINTE BIBLE

SUR LE

BAPTEME.

“ Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ? ” *Matt. xv. 3.*

“ Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. ”
Eph. iv. 5.

Il est un fait que les véritables et sincères chrétiens ne peuvent assez regretter, c'est que souvent les commandements de Dieu sont obligés de disparaître devant les inventions des hommes. Dans son orgueil et dans son ignorance l'homme a osé plus d'une fois se rébellier contre la volonté de son Maître et de son Créateur, mettre ses commandements de côté, et pour apaiser les cris et les reproches d'une conscience coupable, il a substitué des ordonnances qu'il avait inventées lui-même, à celles que le divin législateur avait instituées. En suivant l'histoire du peuple Juif nous voyons cette disposition chez les descendants d'Abraham, et depuis que la nouvelle économie a été proclamée, nous trouvons chez la plus grande partie des chrétiens, une disposi-

tion bien évidente à imiter la conduite de ceux à qui Jésus Christ faisait le juste reproche de transgresser le commandement de Dieu par leur tradition.

Cependant il n'y a rien de plus clair et de plus évident que cette uniformité et cette unité de doctrines et d'enseignements qui nous sont présentés dans la Parole de Dieu. Que le lecteur impartial qui ne se laisse entraîner ni par ses passions ni par ses préjugés, consulte les pages sacrées du livre de Dieu, partout il y trouvera le même plan, les mêmes enseignements et les mêmes doctrines. Un seul Dieu, Créateur et Maître de toutes choses, en qui les hommes sont invités de croire et aux ordonnances duquel ils sont pressés de se soumettre implicitement.

Dans le langage de l'apôtre des Gentils, les hommes ne peuvent point invoquer le nom du Seigneur et être sauvés, à moins qu'ils n'aient cru en lui. Et ils ne peuvent croire en lui, à moins qu'ils n'aient ouï parler de lui, et pour en entendre parler, il faut que quelqu'un le leur prêche. La foi vient donc de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Dieu. *Rom. x, 13-17.* Ici comme partout ailleurs nous découvrons l'ordre que Dieu a

établi. La parole doit être d'abord prêchée, puis crue, après quoi le cœur est soumis à la volonté de Dieu pour faire les choses qu'Il a ordonnées. Combien donc il est à regretter que les hommes aient été assez téméraires que d'essayer à renverser cet ordre et de substituer un nouvel état de choses à celui que Dieu lui-même, dans sa sagesse infinie, avait établi ! Ne peut-on pas dire d'eux avec vérité : "Se disant être sages, ils sont devenus fous." *Rom. i. 22.*

Notre objet aujourd'hui est de présenter en un aussi peu de mots que possible, les enseignements de la Bible sur le baptême. Cette institution de Jésus Christ, qui, dans les Ecritures, ne précède jamais la foi, mais toujours invariablement la suit, a, dans des siècles de ténèbres, d'ignorance et de superstition, passé par des mains sacrilèges qui l'ont entièrement changée. Non seulement le but en a été changé, mais les innovateurs dans leur carrière criminelle, altérèrent bientôt le mode d'administration, et ne conservèrent de l'institution primitive que le nom seul comme un monument perpétuel de leur folie et de leur sacrilège. Car en effet le nom lui-même dément leur mode actuel. Comme un célèbre

écrivain Grec de nos jours dit : “il est plus que baroque et burlesque de dire : *Baptiser par aspersion,*” c’est tout comme si quelqu’un disait : “*Plonger une personne en versant sur elle quelques gouttes d’eau.*” Remarquez, cher lecteur, que le mot *baptiser* n’est pas un mot français. Il est emprunté du Grec dans lequel le Nouveau Testament a été d’abord écrit. Si l’on eût traduit le mot, l’on eût eu : “*plonger, enfoncer, immerger, submerger.*”

Baptême des Croyants.

Nous supposons, cher lecteur, que vous êtes dans cet état où, après vous être repenti de vos péchés, vous avez été amené, par la bonté de Dieu, aux pieds de Jésus ; de plus que votre désir est de vous unir aux enfants de Dieu afin d’être sous leur tutelle et de jouir de tous les privilèges que Notre Divin Maître a laissés à son Eglise ; plus particulièrement que vous désirez connaître votre devoir à l’égard du baptême, d’autant plus qu’on vous dit que vous avez été baptisé dans votre enfance. Permettez nous donc d’appeler votre attention aux passages suivants de la Bible.

“ Jésus s’approchant, leur parla et leur dit : Toute puissance m’est donnée dans le ciel et sur la terre : Allez donc et instruisez toutes les na-

tions, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit; et leur apprenant de garder tout ce que je vous ai commandé; et voici je suis toujours avec vous jusqu'à la fin du monde. Amen!" *Matt.* xxviii. 19, 20.

"Jésus leur dit: Allez-vous-en par tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute créature humaine. Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé; mais celui qui ne croira pas, sera condamné." *Marc* xvi. 15, 16.

"Ayant ouï ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres: Hommes frères, que ferons-nous? Et Pierre leur dit: Convertissez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, pour obtenir la rémission des péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Car la promesse est faite à vous et à vos enfants et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur Notre Dieu en appellera. . . . Ceux donc qui reçurent de bon cœur sa parole, furent baptisés." *Actes* ii. 37-41.

"Quand ils eurent cru ce que Philippe leur annonçait touchant le royaume de Dieu et le nom de Jésus Christ, ils furent baptisés tant les hommes que les femmes. Et Simon lui-même crut aussi, et après avoir été baptisé, il ne quittait point Philippe." *Actes* viii. 12, 13.

"Alors Pierre prit la parole et dit: Quelqu'un pourrait-il empêcher qu'on ne baptise ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous? Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur." *Actes* x. 46-48.

Baptême des Enfants des Croyants.

Il y a une question qui nous est souvent présentée, *savoir*, si les enfants des croyants ne doivent point être consacrés à Dieu par les eaux du baptême. Nous ne répondrons qu'en citant la Bible. Écoutons donc ce qu'elle dit à ce sujet :

“Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé.” *Marc xvi. 15.*

“Là-dessus, Philippe prenant la parole, lui annonça Jésus. Et comme ils allaient par le chemin, ils arrivèrent à un endroit où il y avait de l'eau ; et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé ? Et Philippe lui dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela t'est permis. Et l'eunuque répondant dit : Je crois que Jésus Christ est le Fils de Dieu.” *Actes viii. 35-37.*

Prbmesse faite aux Enfants.

Généralement il n'y a point de différence d'opinion quant au baptême des croyants et tous s'accordent à dire que celui qui a reçu le don de la foi et qui n'a point encore été baptisé, doit se soumettre incontinent à cette ordonnance du Seigneur. Conséquemment les passages cités ci-dessus, sont admis par ceux même qui baptisent les petits enfants. Les passages que l'on vient de citer, ne décident point, dit-on, la question si les croyants doivent ou non faire baptiser leurs enfants.

La promesse n'est-elle pas faite aux enfants aussi bien qu'aux parents ? Pourquoi baptiser ceux-ci et laisser les enfants de côté ? Est-ce que le mot, *enfants*, ne signifie pas ici les petits enfants des croyants ? Voyons la Bible.

“ Car la promesse est faite à vous et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur *en appellera*.” *Actes* ii. 39.

“ C'est à vous, mes frères, qui êtes de la race d'Abraham et à ceux d'entre vous qui craignent Dieu, que cette parole du salut est adressée. Et nous aussi, nous vous annonçons qu'à l'égard de la promesse qui avait été faite à *nos pères* ; Dieu l'a accomplie pour nous qui sommes *leurs enfants*.” *Actes* xiii. 26, 32, 33.

“ Si vous étiez *enfants* d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham.” *Jean* viii 39.

“ Vous êtes les *enfants* des prophètes et de l'alliance C'est pour *vous* premièrement que Dieu ayant suscité Jésus, l'a envoyé pour vous bénir. *Actes* iii 25, 26.

Petits Enfants présentés à Jésus.

Un autre argument en faveur du baptême des enfants, est tiré du fait même que Jésus prit entre ses bras de petits enfants et les bénit. Que dit la Bible ? Jésus les baptisa-t-il ?

“ Alors on lui présenta de petits enfants, afin qu'il leur imposât les mains, et qu'il priât pour eux ; mais les disciples reprenaient ceux qui les présentaient. Jésus leur dit : Laissez ces petits

enfants et ne les empêchez point de venir à moi ; car le royaume des cieus est pour ceux qui leur ressemblent. Et leur ayant imposé les mains, il partit de là." *Matth.* xix. 13-15.

Baptême de familles entières.

On demande si parmi ces familles entières qui furent baptisées, il n'est point probable qu'il y eût des petits enfants qui reçurent l'ordonnance du baptême ? Ecoutons la Bible.

"Une certaine femme nommée Lydie, qui craignait Dieu, nous écouta, et le Seigneur lui ouvrit le cœur pour faire attention aux choses que Paul disait. Et quand elle eut été baptisée avec sa famille, elle nous fit cette prière : Et eux, étant sortis de la prison, entrèrent chez Lydie ; et ayant vu les frères, ils les consolèrent." *Actes* xvi. 14, 15. 40.

"Ils lui dirent : Crois au Seigneur Jésus Christ, et tu seras sauvé. Et ils lui annoncèrent la parole du Seigneur et à tous ceux qui étaient dans sa maison il fut baptisé lui et tous les siens il se réjouit de ce qu'il avait cru en Dieu, avec toute sa famille." *Actes* xvi. 31-34.

"Et Crispus, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison ; et plusieurs autres Corinthiens, ayant ouï Paul, crurent aussi et furent baptisés." *Actes* xviii. 8.

"J'ai bien baptisé aussi la famille de Stéphanas." *1 Cor.* i. 16. Or, mes frères, vous connaissez la famille de Stéphanas ; vous savez qu'elle est les premiers fruits de l'Achaïe, et qu'ils se sont adonnés au service des saints." *1 Cor.* xvi. 15.

Alliance d'Abraham.

Peut-être que le lecteur aimerait que nous dissions quelques mots sur l'alliance d'Abraham que quelques auteurs maintiennent comme étant encore aujourd'hui en pleine force, alléguant en outre que, comme sous cette alliance, les enfants étaient circoncis à huit jours, aussi le baptême qui a remplacé la circoncision, doit être administré aux enfants. Nous laisserons parler la Bible pour elle-même.

“ Les jours viendront, dit le Seigneur, où je traiterai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, et avec la maison de Juda.” *Jérémie xxxi. 31.*

“ Mais notre Souverain Sacrificateur a obtenu un ministère d'autant plus excellent, qu'il est médiateur d'une alliance plus excellente, et qui a été établie sur de meilleures promesses. Car s'il n'y eût rien eu de défectueux dans la première, il n'y aurait pas eu lieu d'en établir une seconde. Aussi Dieu dit-il aux Juifs, en leur faisant des reproches: Les jours viendront que je traiterai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda. Non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères.” *Héb. viii. 6-9.*

Baptême remplaçant la Circoncision.

On dit que la circoncision a été abolie et que le baptême a été mis à sa place. Le lecteur est invité à considérer le passage où il nous est parlé de l'abolition de la circoncision

et celui où il est dit qu'un *disciple* qui par conséquent avait été baptisé, fut circoncis ; et de plus nous l'invitons à considérer l'accusation portée contre l'apôtre Paul de ce qu'il enseignait aux Juifs de renoncer à Moïse en leur conseillant de ne point faire circoncire leurs enfants. Dans le premier cas la circoncision est abolie sans qu'il soit dit que le baptême la remplace. Dans le second, le baptême ne remplace pas la circoncision puisque Timothée fut circoncis après avoir été baptisé. Et dans le troisième cas Paul ne dit point que s'il a conseillé aux Juifs de ne point circoncire leurs enfants, c'est qu'ils avaient été baptisés.

“ Comme nous avons appris que quelques-uns, vous ont troublés, et ont ébranlé vos âmes, en disant qu'il vous faut être circoncis ; . . . Nous avons été d'avis de vous envoyer des personnes choisies . . . qui vous feront aussi entendre les mêmes choses de bouche. C'est qu'il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, *de ne vous point imposer d'autre charge* que ces choses qui sont nécessaires. . . .”
Actes xv. 24-28.

“ Il y avait là un *disciple*, nommé Timothée, fils d'une femme Juive fidèle, mais dont le père était Grec. Et comme les frères . . . *lui rendaient un bon témoignage* ; Paul l'ayant pris avec lui, le circoncit.” *Actes xvi. 1-3.*

“ Ils dirent à Paul : Tu vois combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, et ils sont tous zélés

pour la loi. Or ils ont été informés que tu enseignes aux Juifs qui sont chez les Gentils de renoncer à Moïse, en leur disant qu'ils ne doivent point circoncire leurs enfants." *Actes* xxi. 20, 21.

Mode du Baptême.

En sondant les Ecritures nous recevons de nombreux renseignements sur le mode dont le baptême était administré par Jean Baptiste.

"Ils venaient à Jean-Baptiste, et ils étaient baptisés *dans le Jourdain.*" *Matt.* iii. 6.

"Jésus fut baptisé par Jean *dans le Jourdain.* Et comme il sortait *hors de l'eau.* . . ." *Marc* i. 9, 10.

"Et Jean baptisait aussi à Enon, près de Salim, *parcequ'il y avait là beaucoup d'eau.*" *Jean* iii. 23.

Baptême Apostolique.

Quelques-uns doutent fort si les apôtres ont continué d'observer ce mode d'administration. Que dit la Bible à cet égard ?

"Et comme ils allaient par le chemin, ils arrivèrent à un endroit où il y avait de l'eau ; et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé ? Et il commanda qu'on arrêtât le chariot ; *et ils descendirent tous deux dans l'eau,* et Philippe le baptisa. Et quand ils furent remontés hors de l'eau." *Actes* viii. 36-39.

"Nous sommes donc ensevelis avec lui en sa mort par le Baptême, afin que comme Jésus Christ, . . . nous aussi marchions dans une vie nouvelle." *Rom.* vi. 3-5.

"Ayant été ensevelis avec Jésus Christ par le

baptême, dans lequel vous êtes aussi ressuscités avec lui." *Col. ii. 12.*

"Ayant les cœurs purifiés des souillures d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure." *Héb. x. 22.*

L'immersion est-elle essentielle ?

Est-il essentiel d'observer encore l'immersion aujourd'hui ?

"Soyez mes imitateurs, comme je le suis aussi de Jésus Christ; mes frères, je vous loue de ce que vous vous souvenez de tout ce qui vient de moi, et de ce que vous retenez mes instructions telles que je vous les ai données." *1 Cor. xi. 42.*

"C'est en vain qu'ils m'honorent, en enseignant des doctrines qui ne sont que des commandements d'hommes." *Matt. xv. 9.*

"Si vous m'aimez, gardez mes commandements." *Jean xv. 15.*

"Prenez garde que personne ne vous séduise par la philosophie et par de vaines subtilités, suivant les traditions des hommes, et les éléments du monde, et non point selon Jésus Christ." *Col. ii. 8.*

"Car il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi et un seul baptême." *Ephés. iv. 5.*

"Pourquoi transgresseriez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ?" *Matt. xv. 3.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

QUI MÉRITE D'ÊTRE CONSULTÉE.

Second Siècle.

Etablissement des Diocèses. Parrains et Mar-
raines. Premiers rudimens du Purgatoire. Intro-
duction du Monachisme.

Troisième Siècle.

Introduction de l'Épiscopat tel qu'il existe
aujourd'hui dans l'Église Romaine et dans l'Église
Anglicane. Sous-Diacres, Acolytes, Portiers, Lec-
teurs, Exorcistes et Fossoyeurs. Le Baptême est
réputé nécessaire au salut. Baptême et Communion
des petits enfants. Dans le Baptême l'Infusion per-
mise au lieu de l'Immersion dans les cas d'absolue
nécessité. Jeûne réputé indispensable. Célibat
recommandé au clergé. Encens. Signe de la croix.

Quatrième Siècle.

Patriarches, Exarques, Métropolitains et Arche-
vêques établis par Constantin-le-grand. Sel mis
en usage dans l'administration du Baptême. Vê-
tement blanc porté par les baptisés. Baptême des
petits enfants dans l'Église Grecque. Élévation du
pain et du vin dans la Cène. L'Eucharistie célé-
brée auprès des tombeaux des martyrs et aux funé-
rilles. Culte des Images, des Saints, de la Vierge

Marie et des Reliques. Première mention du Caire. On ordonne en vain aux prêtres de ne plus se marier. Processions. Eau bénite. Mitres. Crosses. Consécration des Eglises. Fêtes en l'honneur des Saints. Prétendue découverte de la vraie Croix. Fête de Pâques établie en 325.

Cinquième Siècle.

Baptême des petits enfants reconnu par le Concile de Méla en 416. Suppression des Agapes. Confession privée à un prêtre. Pelérinage. Marie appelée mère de Dieu. Prières pour les morts. Cierges allumés en plein jour dans les Eglises. Fête des Avents, du Dimanche des Rameaux, et du Mercredi des Cendres établie en 430. Statue de la Vierge Marie avec l'enfant Jésus entre ses bras. En 484 l'Eglise Grecque se sépare de l'Eglise Romaine. Rogations. Sainte Ampoule.

Sixième Siècle.

Augustin, le légat de l'Evêque de Rome, essaie en vain d'introduire le Baptême des petits enfants en Angleterre, et dans la Nouvelle-Galles. La Messe. Grégoire 1^{er}, Evêque de Rome, parle ambiguëment du Purgatoire. La même conseille l'usage des Images dans les Eglises pour attirer les païens au christianisme. Eglises bâties en l'honneur des Saints. Fête de la Chandeleur. Salut par les œuvres. Pouvoir des Clefs. L'Extrême-Onction établie par Félix. La Prétendue robe sans couture de Jésus Christ découverte dans un coffre de marbre à Zophar. La messe réputée Sacrifice.

Septième Siècle.

Boniface III, Evêque de Rome, prend le titre d'Evêque Universel. Règles pénitentielles intro-

duites dans l'Eglise de Rome, par Theodore Tarse, Moine Grec. Mariage entre parents défendu. Fête de l'Exaltation de la Croix. Défense par le Concile de Séville aux moines de parler à une religieuse sans qu'il y ait trois témoins présents.

Huitième Siècle.

Puissance temporelle de l'Ev. de Rome, augmentée par l'addition de l'Exarchat de Ravenne et de la Pentapole, qui lui sont accordés par Pepin Roi de France pour lui avoir permis de détrôner Childéric III. Le Concile de Constantinople décrète que l'on versera de l'eau sur une personne par la baptiser si elle est trop malade pour être immergée. Baptême sous-condition. Bassé Messe. Messes pour les morts. Présence réelle. Le Culte des Images supprimé par le Concile de Constantinople en 754, établi par le Concile de Nicée en 780. Baiser le pied de l'Evêque Romain. Concile de Rome, 721, défend aux parrains et aux marraines de se marier ensemble.

Neuvième Siècle.

Dans les pays froids on commence à abandonner l'immersion dans le baptême. Transubstantiation introduite par Paschase Radbert. Le Concile d'Aix-la-Chapelle, en 836, dit qu'il n'y a point de Purgatoire. Canonisation des Saints. Assomption de la Vierge Marie au Ciel par des Anges; jusqu'alors on la disait morte et enterrée à Jérusalem. Boniface, Evêque de Rome, chassé à cause de ses crimes; son successeur Etienne, encore plus abominable que lui, est jetté en prison et étranglé. *Filioque* ajouté au *Credo* de Nicé. Le pape Honoré est anathématisé par son successeur Léon II.

Dixième Siècle.

Chapelet. Rosaire. Petit Office de la Vierge. Messe et Maigre le Samedi en l'honneur de la Vierge Marie. Baptême des cloches. Fête de la Toussaint. Agnus Dei inventés. Jean, Evêque de Rome, déposé pour avoir bu à la santé du diable et pour d'autres pratiques abominables. Invention de l'Anathème en sonnant une cloche, fermant l'Evangile et éteignant un luminaire.

Onzième Siècle.

L'Evêque de Rome met une couronne sur sa tiare, prend le titre de MAITRE de l'UNIVERS et de PAPE-Cardinaux-Evêques, Cardinaux-Prêtres, Cardinaux-Diacres. Débats sur la présence réelle. Le Concile de Rome, en 1074, décrète le célibat des prêtres qui fut alors définitivement établi. Le Pape Benoit est chassé de son siège à causé de ses vices ainsi que le Pape Sylvestre. Grégoire VI. les remplace. Ces trois Papes demeurent à Rome parmi leurs partisans. Le Concile de Sutrim les dépose tous trois et nomme Clément II. Quatre papes à la fois. Lequel était le véritable chef de l'infailible Eglise? Indulgences inventées. Office en langue inconnue.

1^{re} Croisade, 1096. Henri IV., Roi des Romains, se tient pendant 3 jours nu-pied, nu-tête et légèrement vêtu dans le mois Février, 1077, en dedans des murs du château de Canosa où habitait le pape Grégoire.

Douzième Siècle.

Canonisation des Saints réservé au Pape seul. Indulgences plénières. Les Saints, dans l'Eglise de Rome, sont plus honorés que Dieu. Dispute sur l'Im-

maculée Conception de la Vierge Marie en 1140. Le nombre des Sacrements fixé à sept.

2^{de} Croisade, 1147. 3^{me} Croisade, 1189. Frédéric I., Empereur d'Allemagne, tient l'étrier du pape Adrien, 1155. Pain sans levain dans la communion.

Treizième Siècle.

Transubstantiation finalement établie. Adoration de l'hostie. Fête-Dieu. Sonner une clochette devant le prêtre qui porte le viatique aux malades afin que le monde se mette à genoux et adore le Dieu nouvellement inventé. Le pape Innocent III décide que l'eau qui est mêlée avec le vin dans le calice, est changée en sang de Jésus Christ aussi bien que le vin lui-même. Confession auriculaire. Jubilé tous les cent ans. Inquisition. Croisades contre les Albigeois dont on fait mourir près de 100,000.

Le Concile de Toulouse défend la lecture en langue vulgaire, de l'Ancien et du Nouveau Testament, et recommande le Bréviaire le Psautier et les Heures de la Vierge Marie. Scapulaires.

4^{me} Croisade. Jean-sans-terre, Roi d'Angleterre et d'Irlande, excommunié par Innocent III., cède ses royaumes au pape et devient son vassal.

Quatorzième Siècle.

La Papauté commence à décliner. La pape Boniface meurt de rage et de douleur après avoir été humilié par Philippe-le-Bel, Roi de France. Le Concile de Ravenne en 1311, déclare qu'il importe peu que le baptême soit administré par immersion ou par aspersion. Procession de la Fête-Dieu. Henri VII., Empereur d'Allemagne, empoisonné avec une hostie

dans laquelle un moine soldé par le pape Clément V., avait mis de l'arsenic. Jubilé célébré deux fois par siècle. Indulgences vendues publiquement. Baptême par aspersion administré pour la première fois à une multitude, (aux Lithuaniens en 1387.)

Urbain VI. et Clément VII., papes ensemble. Il y a pendant 50 ans 2 ou 3 papes à la fois. Fête de la Lance, des Clous et de la Couronne d'épines par Innocent V. Jean XX. condamne son prédécesseur Nicolas III. comme hérétique, 1320. Fête de la Sainte Trinité, 1334.

Quinzième Siècle.

Jean Huss, prêtre évangélique, et son ami Jérôme de Prague, tous deux de la Bohême, brûlés par l'ordre du Concile de Constance en 1415. Ce concile retranche la coupe aux laïques dans la communion, et diminue l'autorité du pape de Rome. En 1430 le Concile de Florence établit définitivement le purgatoire. Le Pape Paul II. permet le Jubilé tous les 25 ans. Art d'imprimer, 1440. Trois papes à la fois, 1409. Concile de Bâle dissous par celui de Ferrare par ordre du pape Eugène qui le 25 Juin, 1439, est déposé par le Concile de Bâle qui nomme un autre pape. Deux papes, deux Conciles à la fois qui s'anathématisent les uns les autres.

Seizième Siècle.

Martin Luther, Calvin, Mélancton, Zuingle et Henri VIII. se séparent de l'Eglise de Rome. Calvin établit à Genève le baptême des petits enfants par aspersion. Abolition de la communion des petits enfants par le Concile de Trente. Massacre des Vaudois. Massacre de la St. Barthelemy

à Paris où plus de 60,000 protestants sont mis à mort par ordre du Roi. Le pape à Rome, en apprenant ce massacre, fait sonner les cloches, chanter un *Te Deum* et frapper une médaille pour en perpétuer la mémoire.

Institution des Jésuites par Ignace Loyala en 1540. Jésuites chassés de Sarragosse, 1555; de Valteline, 1566; de Vienne, 1568; d'Avignon, 1570; d'Anvers, 1578; de Ségovie, 1578; du Portugal, 1578; d'Angleterre, 1579, 1581, 1586; du Japon, 1587; de Hongrie, 1589; de France, 1594; de Hollande, 1596; de Tournon, 1597; de Berne, 1597.

Dix-Septième Siècle.

Un comité de l'Assemblée des Théologiens à Westminster en Angleterre, vote 25 contre 24 la suppression de l'immersion pour ne se servir que de l'aspersion dans le baptême. 200,000 protestants massacrés en Irlande par les papistes.

Jésuites chassés de l'Angleterre en 1601 et 1604; de Dantzick et Thorn, 1606; de Venise, 1606 et 1612; du Japon, 1613; de Bohême, 1618; de Moravie, 1619; de Naples, 1622; de Belgique, 1622; de Chine et des Indes, 1622; de Malte, 1634; de Russie, 1676.

Dix-huitième Siècle.

Jésuites chassés de Russie, 1723; de Savoie, 1729; du Portugal, 1759; de France, 1762; d'Espagne, 1767; des Deux Siciles, 1767; le Parlement de France les condamne, 1767; chassés de Parme, 1768; de Malte, 1768; le pape Clément XIV. les chasse de Rome et les supprime, 1773.

Dix-Neuvième Siècle.

Sainte Philomène inventée à Rome, 1805. L'Empereur Napoléon détruit l'Inquisition, 1808. Jésuites rétablis en 1814 par le pape Pie VII. Le Portugal, l'Autriche, Naples et la Suisse protestent contre leur rétablissement, 1816. La Russie les chasse, 1816.

Chemin de la Croix et Médaille de Sainte Philomène, 1830.

Médaille Miraculeuse de la Vierge Marie, 1834.

Moines chassés de l'Espagne, 1840.

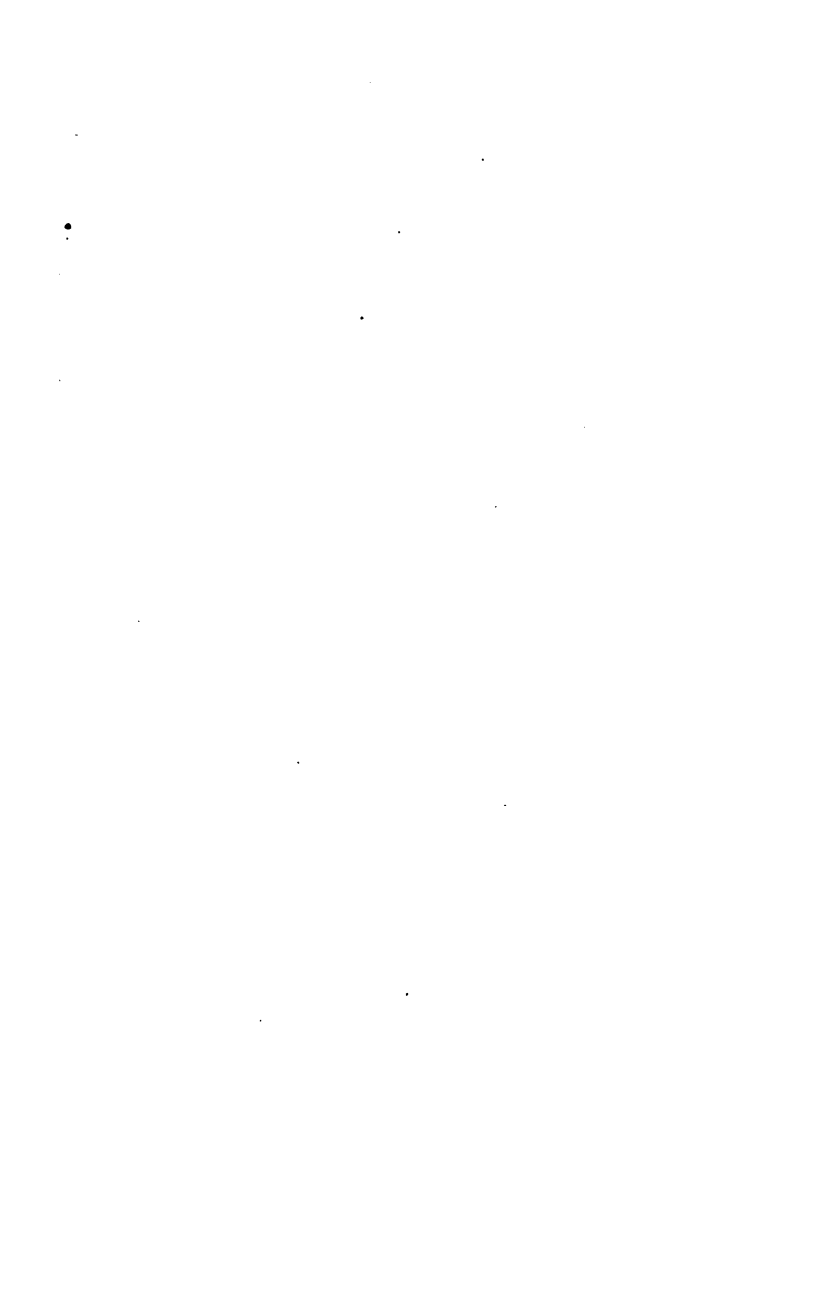
La Suisse, la Bohême et la France chassent les Jésuites, 1847. Naples les Deux Siciles, la Sardaigne, la Gallicie, Gênes et Vienne les chassent en 1848. Le pape Pie IX. est forcé d'obéir au peuple en chassant les Jésuites de Rome, 1848.

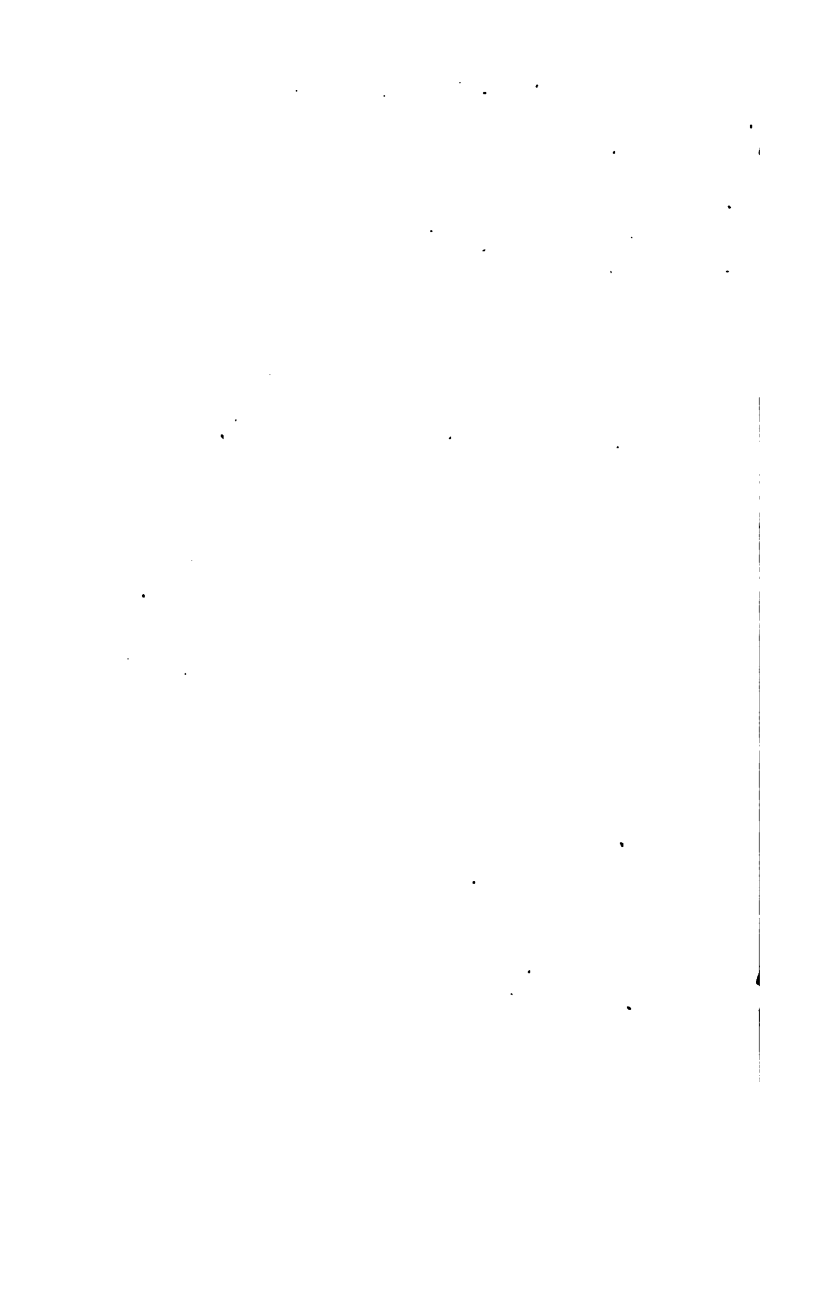
Le pape de Rome est obligé de céder une partie de son pouvoir au peuple Romain en 1848. Il tremble sur son trône.

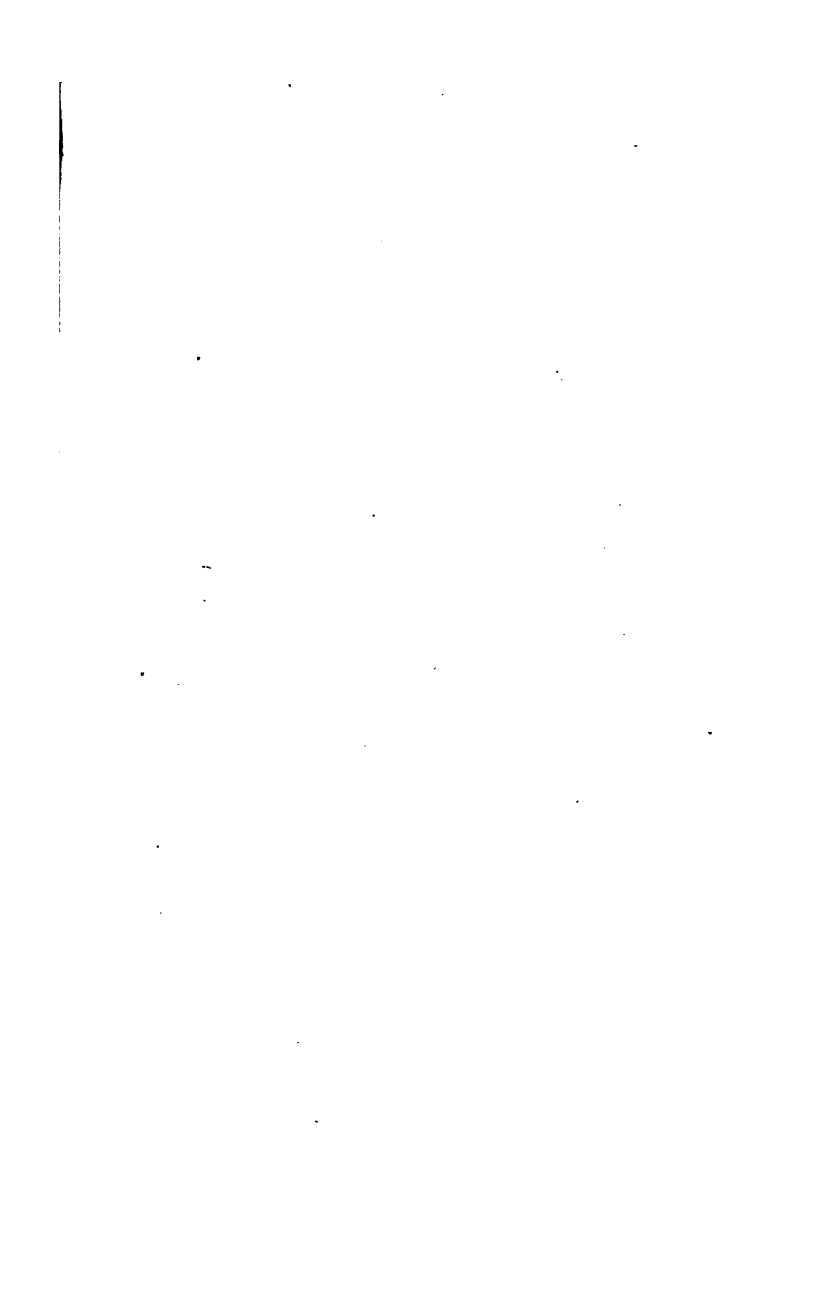
Louis Philippe, Roi de France, le persécuteur des Missions Évangéliques à Tahiti dans l'Océan Pacifique et à Gaboon en Afrique, est abattu par la main toute-puissante de Dieu, et chassé ignominieusement de son trône.

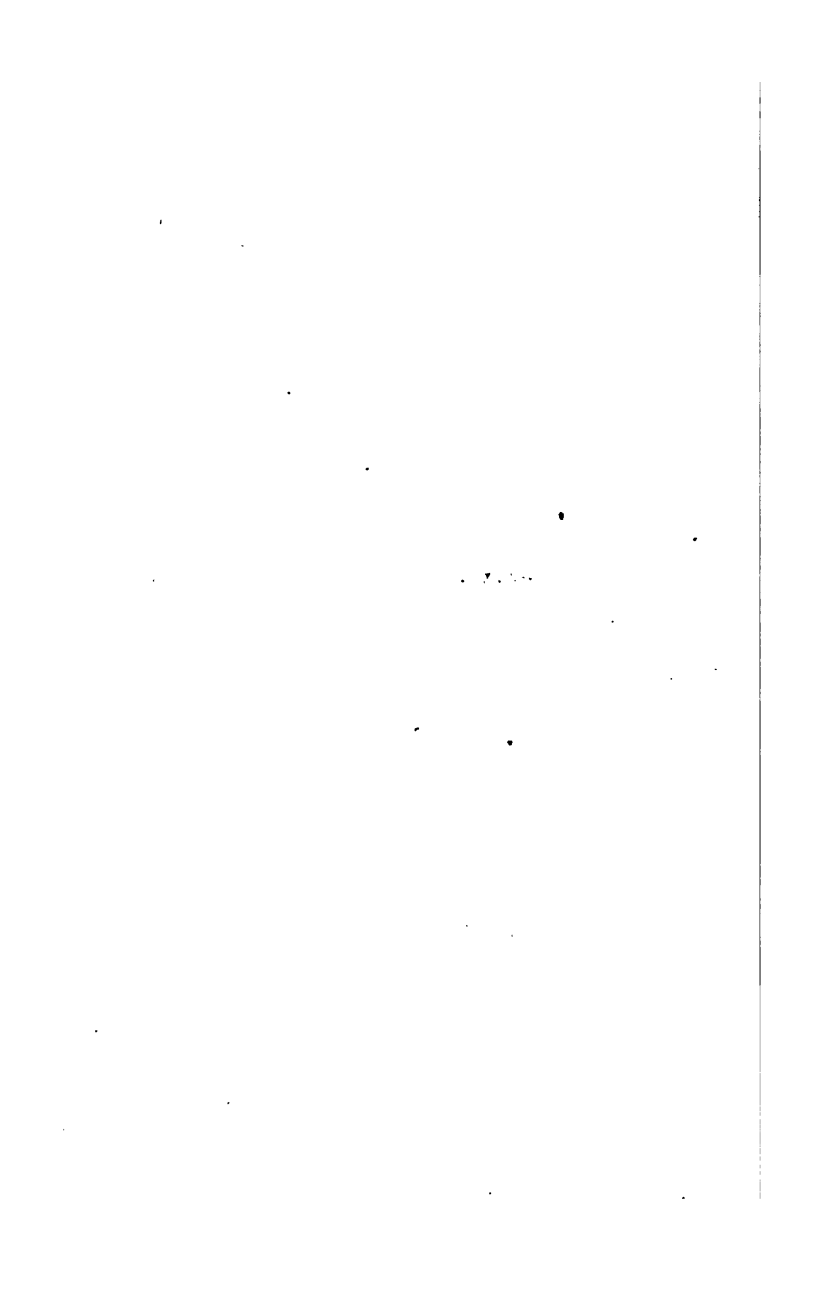
La loi dont on sert en 1847 pour persécuter les Baptistes de France, coûte à Louis Philippe la perte de sa Couronne en 1848.

L'Inquisition règne encore à Rome.









PRESENTED

TO

Trinity College Hartford University

BY THE

AMERICAN BAPTIST PUBLICATION SOCIETY,

No. 118 Arch Street, Philadelphia.

1852.

GIVE ATTENDANCE TO READING. Tim. iv. 13.

BROTHERN, PRAY FOR US.—1 Thess. v. 25.

